



## PROGRAMME EUROMED EGALITÉ HOMMES-FEMMES

### **Femmes et Medias dans la Région Euro-méditerranéenne**

#### **Manuel de Formation**

***Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région  
euro-méditerranéenne  
(2008-2011)***

Programme financé par l'Union européenne

*Le présent manuel a été rédigé par des experts indépendants.*

*Il ne reflète pas nécessairement la position de l'Union européenne.*

## Sommaire

<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b>	<b>5</b>
<b>I. INTRODUCTION GENERALE</b>	<b>6</b>
<b>1.1 Le contexte de l'élaboration du manuel</b>	<b>6</b>
<b>1.2 Description du manuel</b>	<b>7</b>
1.2.1 Objectifs du manuel	7
1.2.2 Public cible	7
1.2.3 Contenu du manuel	7
<b>1.3 Description des trois modules de formation</b>	<b>8</b>
<b>II. METHODOLOGIE DU MANUEL</b>	<b>9</b>
<b>2.1 Une méthodologie interactive</b>	<b>9</b>
<b>2.2 Des techniques de formation alternatives</b>	<b>9</b>
<b>2.3 Les exercices</b>	<b>11</b>
<b>2.4 Utilisation du manuel</b>	<b>12</b>
<b>III. Module 1 : Le cadre juridique international et régional de l'égalité entre les hommes et les femmes</b>	<b>13</b>
<b>3.1 Introduction</b>	<b>13</b>
<b>3.2 Séance 1: Le processus d'Istanbul</b>	<b>14</b>
3.2.1 Exercice 1 : Le contexte du Processus d'Istanbul	14
3.2.2 Exercice 2 : Droits civils et politiques	19
3.2.3 Exercice 3 : Droits économiques et sociaux	26
<b>3.3 Séance 2: Le phénomène de la violence à l'égard des femmes</b>	<b>31</b>
3.3.1 Exercice 4 : Le phénomène de la violence basée sur le genre	31
<b>3.4 Exercice 5 : Analyse de contenu, travaux journalistiques</b>	<b>39</b>
<b>3.5 Evaluation de la session (Module 1)</b>	<b>40</b>
<b>IV. Module II Les Stéréotypes véhiculés par les Médias à l'égard des Femmes et des Hommes</b>	<b>41</b>
<b>4.1 Introduction</b>	<b>41</b>
<b>4.2 Séance 1 : Les concepts genre et stéréotypes</b>	<b>42</b>
4.2.1 Exercice 1 : Comment faire la différence entre genre et sexe?	42
4.2.2 Exercice 2 : Comprendre le concept de stéréotype et ses effets sur l'imaginaire social	48
4.2.3 Exercice 3 : Les stéréotypes dans les productions médiatiques	52
<b>4.3 Séance 2 : Les stéréotypes dans les médias</b>	<b>57</b>
4.3.1 Exercice 4 : Le fonctionnement des stéréotypes dans la production médiatique	57
<b>4.4 Exercice 5 : Autoévaluation genre des participants par rapport à leur parcours professionnel</b>	<b>61</b>
<b>4.5 Evaluation de la session (Module 2)</b>	<b>62</b>
<b>V. Module 3: L'analyse du discours médiatique sur les questions de l'égalité</b>	<b>64</b>
<b>5.1 Introduction</b>	<b>64</b>

<b>5.2 Séance 1: Analyse des représentations et de l'argumentaire dans le discours politique, culturel et socio économique dans les médias</b>	<b>65</b>
5.2.1 Exercice 1 : Les femmes dans le discours politique des médias	65
5.2.2 Exercice 2 : L'instrumentalisation des droits des femmes dans le discours culturel des médias	74
5.2.3 Exercice 3 : L'argumentaire sur les droits des femmes dans le discours socio économique des médias	79
<b>5.3 Séance 2: Analyse de l'argumentaire dans le discours religieux dans les médias</b>	<b>81</b>
5.3.1 Exercice 4 : L'argumentaire sur les droits des femmes dans le discours religieux des médias	81
<b>5.4 Exercice 5: Traitement du thème femmes et politique à la télévision</b>	<b>85</b>
<b>5.5 Evaluation de la session (Module 3)</b>	<b>86</b>
<b>VI. ANNEXES</b>	<b>87</b>
<b>6.1 Annexe 1: Références bibliographiques</b>	<b>87</b>
<b>6.2 Annexe 2: Questionnaire d'évaluation</b>	<b>89</b>
<b>6.3 Annexe 3: Liste des fiches de référence</b>	<b>90</b>
<b>6.4 Annexe 4 : Liste des tableaux</b>	<b>92</b>
<b>6.5 Annexe 5 : Liste des encadrés</b>	<b>93</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>CAWTAR</b>	Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche ( <i>Centre of Arab Women for Training and Research</i> )
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CEDAW</b>	Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women)
<b>CSP</b>	Code du Statut Personnel
<b>EGEP</b>	Programme visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne (Commission européenne)
<b>EuroMed</b>	Euro –méditerranéen
<b>ICPD</b>	Conférence internationale sur la Population et le Développement
<b>INSTRAW</b>	Institut International de Recherche et de Formation pour la Promotion de la Femme
<b>IEVP</b>	Instrument européen de voisinage et de partenariat
<b>MOUDAWANA</b> (Maroc)	Code du statut personnel devenu en 2004 code de la famille
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>ONG</b>	Organisations Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>VEF</b>	Violence envers les femmes
<b>VFG</b>	Violence Fondée sur le Genre
<b>UNFEM</b>	Fond des Nations Unies pour la Femme
<b>UNICEF</b>	Fond des Nations Unies pour l'Enfance

## **I. INTRODUCTION GENERALE**

### **1.1 Le contexte de l'élaboration du manuel**

Ce manuel de formation destiné aux journalistes des médias écrits, audiovisuels et électroniques, entre dans le cadre du plan de travail du programme régional « Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne » (EGEP) qui a été développé comme mécanisme d'appui à la mise en œuvre des conclusions ministérielles d'Istanbul sur le renforcement du rôle des femmes dans la société. Le programme est d'une durée de trois ans (mai 2008 - mai 2011) et est financé par l'Union européenne.

Le Programme EGEP accorde une attention particulière à l'image des femmes véhiculée par les médias et particulièrement aux stéréotypes fondés sur le genre. Ceux-ci ont en effet une influence prépondérante sur la perception que peut avoir le grand public des rôles des femmes et des hommes dans les espaces privés et publics de la société. Le Programme inscrit ainsi dans son plan de travail 2010-2011 une formation à caractère régional visant à renforcer les capacités de différents acteurs médiatiques pour assurer un suivi et une couverture non stéréotypée et non sexiste des femmes dans les médias. C'est dans ce cadre que s'insère le présent manuel.

De manière plus générale, le programme présente 3 objectifs spécifiques :

**Objectif 1** : Appuyer et renforcer les dynamiques en cours qui favorisent à la fois de droit et de fait l'égalité de genre et contribuent à la promotion des droits humains des femmes dans la région, ayant pour résultat la réalisation de progrès accélérés vers la levée des réserves et la signature du Protocole facultatif à la CEDEF par les pays signataires de la convention.

**Objectif 2** : Améliorer la compréhension et la connaissance des diverses formes de violence contre les femmes.

**Objectif 3** : Assurer le suivi des conclusions ministérielles d'Istanbul sur le « Renforcement du rôle de la femme dans la société ».

Notons que lors de la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le « renforcement du rôle de la femme dans la société » qui s'est déroulée les 14 et 15 novembre 2006 à Istanbul, les partenaires euro-méditerranéens ont exprimé leur volonté de prendre des « mesures en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes, d'empêcher toute forme de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes ».

La Conférence d'Istanbul a dès lors émis des Conclusions pour renforcer :

- Les droits politiques et civils des femmes ;

- Les droits sociaux et économiques des femmes ;
- Les droits des femmes dans la sphère culturelle, le rôle des communications et les médias de masse.

La seconde Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle des femmes dans la société qui s'est tenue à Marrakech en Novembre 2009 a réaffirmé les objectifs d'Istanbul en matière d'égalité entre les sexes et de promotion des droits des femmes. Outre les conventions internationales, telle la CEDEF, la région euro-méditerranéenne dispose ainsi d'un cadre de référence spécifique en matière d'égalité hommes-femmes, cadre qui reconnaît le rôle fondamental des médias dans la promotion de l'égalité et des droits des femmes.

## **1.2 Description du manuel**

### **1.2.1 Objectifs du manuel**

#### **L'objectif général**

Renforcer les capacités des journalistes à promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes (et des hommes) dans un contexte méditerranéen.

#### **Les objectifs spécifiques**

- Outiller les journalistes avec différents instruments de compréhension et d'analyse de l'image de la femme dans les médias ;
- Intégrer les Conclusions Ministérielles d'Istanbul et de Marrakech dans le corpus juridique international et régional traditionnellement utilisé par les médias comme cadre de référence ;
- Constituer/consolider un noyau représentatif de journalistes engagé(e)s à défendre l'égalité entre les hommes et les femmes à l'échelle régionale.

### **1.2.2 Public cible**

Ce manuel s'adresse aux journalistes des médias écrits, audiovisuels et électroniques.

### **1.2.3 Contenu du manuel**

Le manuel comprend :

- Trois modules adaptés au contexte méditerranéen. Il s'adresse à tout journaliste désireux d'acquies des connaissances de base sur des éléments et outils pour un traitement journalistique équilibré de l'image de la femme dans les médias ;
- Un glossaire des terminologies employées ;
- Des annexes qui comprennent des textes juridiques, des conventions, des textes d'appui aux exercices et des grilles d'évaluation ;
- Une documentation et webographie de référence;
- Une bibliographie.

### 1.3 Description des trois modules de formation

Chaque module comprend 5 exercices sur des exemples variés de la région et suivant des étapes d'exécution bien définies : une introduction au sujet et aux exercices, leur durée et leur déroulement, les techniques utilisées, des encadrés d'illustration de certaines expériences régionales et/ ou nationales en la matière, et des fiches de références pour le formateur destinées à animer et approfondir les débats.

→ **Module 1 : Le cadre juridique international et régional de l'égalité entre les hommes et les femmes et la question du genre.**

Il est vrai qu'un nombre assez important des sessions de formation destinées aux journalistes sur les questions de l'égalité se servent du cadre juridique international et régional en guise d'introduction. La plus value du présent matériel de formation consiste dans l'introduction des Conclusions d'Istanbul et de Marrakech comme un cadre politique de référence jusque là peu/ou pas du tout connues pour les médias.

→ **Module 2 : Les stéréotypes véhiculés par les médias à l'égard des femmes et des hommes dans la région euro –méditerranéenne.**

Les stéréotypes peuvent affecter la manière dont la société perçoit les femmes. La redondance dans les médias de ces stéréotypes peut amener le grand public à les considérer comme une réalité, souvent difficile à changer. Les plus négatives parmi eux peuvent aussi affecter la manière dont les femmes perçoivent leurs propres rôles dans la société.

Ce deuxième module se base sur des études de cas des pays partenaires du programme.

→ **Module 3 : L'analyse du discours médiatique sur les questions d'égalité**

Le discours des médias sur les questions de l'égalité dans les pays euro-méditerranéens est très influencé par deux autres types de discours : politique et religieux. On assiste d'un côté à la reproduction d'un discours reflétant l'instrumentalisation des droits des femmes et la valorisation des acquis au détriment de l'identification des défis persistants à l'égalité et d'un autre côté à un discours intériorisant un ensemble de « lignes rouges » imposées par les religieux. Ces deux discours évoluent dans un contexte social caractérisé par une certaine résistance à l'égard de l'égalité ne la considérant nullement comme une priorité. S'ajoutent à cela les impératifs imposés par l'information commerciale. Uniformisante et destinée à des consommateurs plus qu'à des citoyens ou citoyennes, celle-ci est conçue davantage au profit des investisseurs que des impératifs de justice sociale ou d'égalité. Ce module soumet à l'analyse des productions journalistiques des pays EGEP.

## II. METHODOLOGIE DU MANUEL

La méthodologie choisie pour le manuel de formation destiné aux journalistes des médias écrits, audiovisuels et électroniques de la méditerranée sur l'image de la femme dans les médias, répond aux exigences de l'apprentissage par interaction. Elle prend pour base une analyse de l'existant tel que le manuel de formation de journalistes développé par le CAWTAR en langue arabe et à vocation régionale, et le «Toolkit mode d'emploi sur l'égalité des genres» produit par l'Union européenne de radio-télévision (UER) et adapté en arabe pour les médias de la rive sud de la Méditerranée.

### 2.1 Une méthodologie interactive

La méthodologie interactive privilégie la participation, l'expérience concrète, l'observation, la réflexion commune, et la mise en pratique. Ces processus sont d'autant plus facilités que les échanges sont plus équilibrés, c'est-à-dire que chacun des interlocuteurs, quel que soit son statut par rapport aux autres, se sente autorisé à exprimer son point de vue, ses idées, ses réalisations et puisse les confronter à ceux d'autrui, sans crainte de se faire juger. Il ne s'agit plus pour le formateur de remplir exclusivement une fonction de dispensateur de savoir mais de favoriser l'expression et la réflexion et les échanges.

### 2.2 Des techniques de formation alternatives

Les techniques choisies répondent aux exigences de la méthode interactive : brainstorming, jeux de cartes, jeux de rôles, analyse et conception de travaux journalistiques en termes de genre. L'utilisation d'une technique de formation est fonction du thème à débattre.

- **Les jeux de cartes ou Metaplan:** Son intérêt principal consiste à lever les inhibitions dans un groupe. Cette technique favorise la réflexion et l'expression individuelle, et provoque leurs interactions. Elle facilite l'expression du ressenti, le développement de l'écoute et de la communication. Elle consiste en l'utilisation d'un dispositif d'affichage de confrontations et de classement de propositions d'un groupe à propos d'un thème donné; et permet ainsi d'afficher, de comparer, de hiérarchiser, d'améliorer l'argumentation et de faire une synthèse.

#### Réalisation

- 1ère phase : l'animateur présente l'objectif et précise la tâche à accomplir.
  - 2ème phase : réflexion et écriture individuelles en 1 ou 2 mots. L'affichage s'effectue quand le groupe est prêt.
  - 3ème phase : Chaque affichage est initialement commenté par son auteur puis exploité par les participants et enfin par le formateur qui peut ajouter des mots manquants sur des cartons d'une couleur personnalisée, afin de relancer ou de réorienter la réflexion du groupe.
- **Le brainstorming :** Traduit par « tempête de cerveaux », ce remue-méninges, est un jaillissement d'idées. Il permet l'expression spontanée des

représentations conscientes et inconscientes à propos d'un thème. Le brainstorming est une technique d'attaque, qui prend littéralement d'assaut un problème pour obtenir un nombre maximum d'idées dans le temps le plus court possible. Il améliore la communication entre les individus. Son aspect informel favorise l'établissement d'un climat amical. C'est une technique qui offre au membre le plus réticent la chance d'apporter sa contribution.

### **Réalisation**

- L'animateur, après avoir rappelé les objectifs de la séance, indique précisément le thème. Il présente la règle du jeu : chaque participant exprime librement le ou les mots qui lui viennent spontanément à l'esprit sur le sujet. Aucun commentaire n'est permis sur l'expression précédente.
- L'animateur inscrit les mots au fur et à mesure. Règle d'or pour l'animation : la neutralité.
- Une synthèse aide à classer, hiérarchiser, dégager des idées-forces. Les participants, et le formateur regroupent les idées, soulignent les divergences et les points d'accord et font les commentaires éventuels.

Note: Il est essentiel que l'application pratique des idées soumises ne soit pas mise en cause. D'abord des idées, ensuite des critiques. La pensée positive est essentielle. L'instructeur doit recommander aux participants de ne pas utiliser de phrases négatives telles que "Cela ne marchera pas" ou "C'est une idée ridicule". Ces phrases rompent l'afflux d'idées énoncées avec assurance et enthousiasme.

- **Les jeux de rôle** : Il s'agit de simuler une situation vraisemblable et en partie imprévisible. Les personnes y jouent un rôle plus ou moins déterminé, en improvisant le dialogue. Il permet aux participants de se déconnecter de leurs habitudes et comportements quotidiens. Le jeu crée une situation à part, relevant d'autres enjeux que les enjeux habituels du travail et donc moins angoissante. Il est impliquant, riche en émotions partagées, ce qui en fait un excellent vecteur de mémorisation.

Il implique pour le formateur de :

- Présenter les consignes pour être compris.
  - Organiser la partie et maîtriser le temps.
  - Faire adhérer et impliquer les participants.
  - Transposer à la réalité professionnelle.
- **Analyse de contenu** : quantitative et qualitative de la couverture factuelle et iconographique des productions médiatiques en termes de genres.
  - **Analyse du discours**: de la couverture factuelle et iconographique des productions médiatiques en termes de genre. Dans cette technique la logique, le recoupement, les vérifications et la démarche critique sont présentes par excellence. Les techniques d'analyse du discours sont différentes des techniques classiques de l'analyse de contenu. Ces dernières se contentent d'analyser le contenu manifeste et explicite, alors que les techniques d'analyse du discours vont au delà de l'expression verbale et s'intéressent à l'implicite qui constitue le sens du discours.

Dans ce module, l'analyse du discours se base sur deux techniques :

- **La technique d'analyse actancielle** qui permet d'analyser les représentations. Sa grille d'analyse repose sur deux grands ensembles :
  - a) Les représentations, composées des forces adjuvantes : acteurs, actions et valeurs invoquées.
  - b) Les obstacles, composés d'éléments symétriques aux forces adjuvantes.
  
- **La technique d'analyse du processus d'argumentation** qui repose également sur deux grands ensembles :
  - a) *L'argumentaire et la thèse du locuteur*. La thèse peut être exprimée sous forme d'opinion ou de position. L'argument choisi pour défendre la thèse n'est pas toujours explicite et n'est pas non plus forcément exprimé sous la forme de l'argumentation logique
  - b) *Le diagnostic de l'analyste et ses conclusions, par l'identification* :
    - Du domaine de l'argument qui peut être constitué des faits, des vérités des présomptions, des hypothèses des valeurs.
    - La technique d'argumentation qui peut relever du registre rationnel ou du registre sentimental.
    - Le corpus d'analyse est constitué de travaux journalistiques (Presse écrite, électronique, audio visuel). Il est choisi selon un critère de contenu. Il doit se référer explicitement aux rôles des hommes et femmes.

### 2.3 Les exercices

Chaque exercice comporte ses propres objectifs, méthode de travail, durée, matériel requis et questions directives ainsi que sa propre fiche de référence et ses encadrés.

- **Les questions directives** sont ouvertes à dessein dans le but d'être adaptées facilement aux différentes réalités de la région.
- **Le matériel requis** pour ces exercices n'est pas contraignant. Le formateur peut aussi bien se contenter d'un simple tableau, de fiches, de stylos de couleurs et du papier comme il peut utiliser des ordinateurs connectés à Internet. Donc quels que soient les moyens dont dispose le formateur il peut mener à bien ces exercices.
- **Les fiches de références** servent d'outil d'information de base. Elles permettent d'homogénéiser la formation quelque soit le lieu et le temps de son déroulement ainsi que les personnes qui s'en chargent. Les fiches constituent aussi un vivier d'informations permettant aux formateurs d'animer la session et de pousser les participants à réfléchir d'une manière plus profonde. Elles contiennent des références juridiques et des informations sur les pratiques des pays de la région. Elles sont une sorte de corrigé mis à la disposition du formateur. Elles sont également destinées à aider les formateurs à formuler des questions directives supplémentaires pour enrichir la discussion et enfin à les remettre aux participants comme documentation référentielle de base.

- **Déroulement du travail pratique**

La formation se déroule en trois journées. Chaque journée est divisée en deux séances.

## **2.4 Utilisation du manuel**

Les trois modules du manuel peuvent être exploitées dans le cadre d'une :

- **Une session de formation générale de trois jours** : soit un module par journée de formation
- **Une session de formation par thème spécifique** : soit par exemple une session de trois jours sur le thème des stéréotypes. Les formateurs doivent dans ce cas restructurer ce module en 3 sous thèmes comme :
  - o Les concepts genre et sexe ;
  - o Le concept de stéréotype et son fonctionnement ;
  - o L'analyse quantitative et qualitative du discours médiatique en termes de genre et de stéréotypes.

Les formateurs doivent dans ce cas ajouter des exercices comme par exemple des jeux de rôles et étoffer et diversifier les corpus d'analyse.

- **Une session accélérée d'une journée** : sur les trois thèmes, en utilisant des exercices plus courts inspirés de ceux qui sont proposés dans les trois modules.

### **III. Module 1 : Le cadre juridique international et régional de l'égalité entre les hommes et les femmes**

#### **3.1 Introduction**

Ce module porte sur le cadre juridique international, régional arabe et euro-méditerranéen de l'égalité entre les hommes et les femmes tel qu'ancré dans les Conclusions Ministérielles d'Istanbul (2006) et de Marrakech (2009). A cet égard, sa plus value consiste dans l'introduction du cadre de référence des conclusions ministérielles des réunions euro-méditerranéennes d'Istanbul et de Marrakech sur le renforcement du rôle des femmes dans la société. Il introduit ainsi un cadre politique de référence peu connu par les médias.

#### **Présentation générale**

Le module juridique se compose de cinq exercices se rapportant aux références juridiques qui encadrent les droits des femmes dans la région. Ces références sont de deux natures : les premières sont internationales et régionales (onusiennes, européennes, arabes et méditerranéennes) et les secondes sont nationales. Les exercices de ce module tournent autour de trois axes fondamentaux. Les deux premiers axes ont été largement mis en avant comme piliers principaux des droits humains des femmes lors des conférences ministérielles d'Istanbul et de Marrakech, à savoir les droits civils et politiques et les droits économiques et sociaux. Le troisième axe, à savoir la violence à l'égard des femmes, constitue à la fois une problématique transversale en ce qu'elle représente un déni de citoyenneté, à la fois civile/politique et socio/économique, et un frein au développement. Le phénomène, encore fort répandu, a été condamné par les conclusions ministérielles et les différents états se sont engagés à adopter des mesures pour battre en brèche le phénomène.

Les trois axes structurants du module sont donc les suivants:

- Les droits civils et politiques
- Les droits économiques et sociaux
- Le phénomène persistant des violences à l'encontre des femmes sous toutes ses formes et manifestations

Les autres domaines repris par les conclusions ministérielles euro-méditerranéennes et particulièrement la question des droits culturels et du rôle des femmes dans les médias seront traités dans les deux modules suivants en raison de leur lien direct avec les objectifs de ces modules.

Le module comporte une variété d'outils conçus pour permettre une compréhension du concept des rapports sociaux entre les sexes ou rapports «genre» à travers le cadre juridique de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il propose pour ce faire une orientation générale pour les formateurs à travers des exercices, des questions directives, des fiches de références comprenant des informations de base que le formateur est appelé à enrichir, des encadrés et des documents de références pour les participants.

## **Objectifs**

L'objectif de la formation relative aux références juridiques est de parvenir à :

- La maîtrise de ces références au sein de leurs domaines respectifs
- La capacité d'exploitation de ces références dans des travaux journalistiques
- La mise en pratique de cette capacité par la production de travaux journalistiques

## **Méthodologie**

La méthodologie du module et ses outils répondent aux besoins d'une formation destinée aux journalistes des médias écrits, audiovisuels et électroniques sur l'image de la femme dans les médias. Les cinq exercices du module se rapportent directement aux références juridiques qui encadrent les droits des femmes dans la région.

Les travaux se déroulent selon la méthode interactive : brainstorming, jeux de cartes, jeux de rôles et conception de travaux journalistiques. Il ne s'agit donc pas de donner des conférences mais de faire participer les journalistes à la réflexion sur ces thèmes juridiques en les aidant avec des questions directives, de façon à ce que le résultat final soit perçu par les participants comme leur propre œuvre ce qui est de nature à les impliquer sérieusement dans ce processus, et à leur permettre d'assimiler les concepts et à les maîtriser en tant que matière de base pour leurs travaux journalistiques.

Au cours des exercices, le(s) formateur(s) veille(nt) à pousser les participants à réfléchir sur des cas pratiques et des exemples de la région. Il illustre ses propos par des expériences régionales et nationales en la matière dont certaines sont proposées dans les fiches de références qui leur sont destinées et dans les encadrés. Il peut les enrichir au cours de la préparation de la formation et les mettre à la disposition des participants comme documents de référence qui pourraient les exploiter comme base d'argumentation pour leurs travaux journalistiques sur ces thèmes.

## **3.2 Séance 1: Le processus d'Istanbul**

### **3.2.1 Exercice 1 : Le contexte du Processus d'Istanbul**

**Durée**            80 mn

#### **Objectifs**

- Renforcer les connaissances des participants sur le cadre Euromed en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Saisir le contexte du cadre référentiel des conclusions ministérielles d'Istanbul et de Marrakech
- Prendre connaissance du programme régional intitulé : « Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne (2008-2011) »

**Méthodologie**          Réflexion commune et discussion

**Matériel requis**

Un tableau, des stylos de couleurs, du papier, des fiches de couleurs et

- Les Conclusions de la conférence ministérielle Euromed intitulée «Le renforcement du rôle des femmes dans la société», Istanbul, Novembre 2006. (Voir document en annexe)
- Les Conclusions de la deuxième conférence ministérielle sur «Le renforcement du rôle des femmes dans la société », Marrakech, Novembre 2009. (Voir document en annexe)

**Les étapes du déroulement de l'exercice**

- Le formateur projette les questions directives
- Il distribue aux participants des fiches autocollantes de différentes couleurs (une couleur par réponse)
- Il donne un temps de réflexion
- Il ramasse les fiches comportant la réponse à la première question et il les colle au tableau
- Les participants discutent et développent en commun la réponse
- Le formateur élimine les réponses qui ne correspondent pas aux données adéquates
- Lorsque les réponses aux questions posées sont épuisées le formateur projette le tableau des données complètes joint à cet exercice (voir ci bas) qui sera distribué aux participants comme document de références.

**Questions directives**

- 1) Quel est le contexte qui a donné naissance au cadre Euromed en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ?
- 2) Que savez vous sur la conférence ministérielle d'Istanbul ?
- 3) Quelles sont les principales conclusions adoptées à l'issue de la conférence d'Istanbul ?
- 4) Quelle est la plus value de la conférence d'Istanbul par rapport au cadre international sur l'égalité entre les hommes et les femmes ?
- 5) Que savez-vous sur le programme «Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région Euromed» ?

**Tableau 1. Contextes et mécanismes de la formation du cadre d'Istanbul**

Contexte et cadre Euromed en faveur de l'égalité	Cadre de référence Istanbul	Principales conclusions du cadre d'Istanbul	Plus value d'Istanbul	Le programme «Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région Euromed»
engagement de l'UE et des partenaires MED en faveur de l'égalité	la conférence de Barcelone sur le partenariat Euromed (1995)	travailler dans un cadre d'action commun	consultation intergouvernementale à l'échelle régionale	un outil complémentaire pour la mise en oeuvre du cadre d'action défini à Istanbul
l'article 2 du traité d'Amsterdam	la conférence ministérielle d'Istanbul de 2006	considérer toutes les conventions internationales comme des orientations normatives pour toute forme de coopération régionale	mécanismes de suivi	soutenir et accompagner le processus intergouvernemental
institutions de l'UE en faveur de l'égalité mises en place à plusieurs niveaux	les réunions ad hoc de hauts fonctionnaires des pays partenaires Bruxelles depuis 2007	renforcer les droits civils et politiques des femmes	mesures d'accompagnement.	la phase 1 du programme: couvre la période 2007-2010
déclaration de Barcelone (1995)	la conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'emploi et du travail. Marrakech novembre 2008	renforcer les droits sociaux et économiques des femmes	un programme complémentaire d'aide aux actions menées par la société civile.	suivi des conclusions ministérielles à travers des rapports annuels
feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010)»	la conférence sur le renforcement du rôle des femmes dans la société Marrakech novembre 2009	renforcer les droits des femmes dans le domaine culturel, ainsi que le rôle des communications et des médias.	le programme «Investir dans les ressources humaines»	Outil pour renforcer le dialogue Euromed sur l'égalité

programme de travail quinquennal des partenaires euro-méditerranéens		mobiliser des ressources financières pour la mise oeuvre du cadre d'action	Le programme «Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région Euromed»	
		réalisation des objectifs durant les cinq années suivant la conférence	mobilisation des ressources financières afin de contribuer à la mise en oeuvre du cadre d'action aux niveaux national et régional	

### Fiches de références

Ces fiches sont destinées au formateur. Elles l'aident à diriger et à approfondir le débat en offrant des éléments de réponses aux questions directives.

#### Fiche de référence 1 : Dates clés du Processus d'Istanbul

1995 : La déclaration de Barcelone constitue un tournant dans la redéfinition du rôle de la femme dans le développement et dans le partenariat euro-méditerranéen.

2005 : La conférence de Barcelone +10 appelle à une conférence ministérielle sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la société

2006 : La conférence ministérielle se tient à Istanbul sous le titre: "renforcement du rôle de la femme dans la société" et aboutit à l'engagement de 37 pays euro-méditerranéens à mettre en oeuvre ses conclusions et mobiliser les ressources garantissant cette mise en oeuvre.

2006 : Mise en oeuvre du programme régional Euromed relatif au rôle de la femme dans la vie économique pour la période 2006-2009.

2008: Le programme "Promouvoir l'égalité entre les hommes" et les femmes voit le jour.

2009: La seconde conférence ministérielle Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société se tient à Marrakech et consolide les acquis d'Istanbul en présence des 43 pays partenaires de l'Union pour la Méditerranée.

#### Fiche de référence 2 : La Conférence Ministérielle d'Istanbul

La conférence ministérielle Euromed intitulée «*Le renforcement du rôle des femmes dans la société*» s'est tenue à Istanbul (Turquie) en novembre 2006. Approuvées par

les 37 pays partenaires EuroMed, les conclusions ministérielles d'Istanbul illustrent de manière significative l'engagement des signataires à coopérer à l'échelon international afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Lors de cette conférence ministérielle de 2006, les partenaires EuroMed sont convenus de travailler dans un cadre d'action commun et de considérer toutes les conventions internationales comme des orientations normatives pour toute forme de coopération régionale. Parmi les principaux engagements communs des pays partenaires, figurent notamment la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), conclue en 1979, et le protocole facultatif à la convention CEDAW, signé en 1999. Ces engagements sont d'autant plus importants, lorsqu'on sait que les pays partenaires aux conclusions ministérielles d'Istanbul représentent 39 % des signataires de la convention CEDAW.

**Fiche de référence 3 : Les principales Conclusions d'Istanbul** portent sur :

- Les droits civils et politiques des femmes
- Les droits sociaux et économiques des femmes
- Les droits des femmes dans le domaine culturel, ainsi que le rôle des communications et des medias

**Fiche de référence 4 : La plus value de la Conférence d'Istanbul**

Par rapport au cadre international sur l'égalité entre les hommes et les femmes, la plus value des conclusions d'Istanbul consiste également en l'introduction d'un certain nombre de mécanismes de suivi et de mise en œuvre. En ce qui concerne le suivi, elles précisent que:

- Les partenaires euro-méditerranéens se sont engagés à œuvrer à la réalisation des objectifs définis d'un commun accord, durant les cinq années suivant la conférence.
- Le comité Euromed est invité à organiser au moins une fois par an, au niveau des hauts fonctionnaires, une réunion EuroMed *ad hoc* d'experts pour faire le bilan de la mise en œuvre des mesures figurant dans les conclusions, et à informer la conférence annuelle des ministres des affaires étrangères EuroMed.
- Une deuxième conférence ministérielle EuroMed aura pour mission d'examiner les questions liées au plein exercice, par les femmes, de l'ensemble des droits fondamentaux et de passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures concernées.
- Par la suite, la Commission européenne a proposé un mécanisme de suivi complémentaire, sous la forme d'un questionnaire transmis à tous les pays partenaires EuroMed.

En ce qui concerne le processus de mise en œuvre qui a été établi lors de la conférence d'Istanbul, une méthode innovante et inédite est proposée. Elle améliore les procédures et les méthodes appliquées précédemment dans le cadre de la coopération régionale au sein de la région euro-méditerranéenne grâce à

- Des mesures d'accompagnement par le renforcement des capacités techniques et institutionnelles, la formation et/ou développement des orientations et des cadres d'action, l'établissement d'outils de connaissance,

les mécanismes d'examen politique qui visent à appuyer une procédure de consultation intergouvernementale à l'échelle régionale.

La méthode prévoit, en outre, un programme complémentaire d'aide aux actions menées par la société civile.

- La définition de divers mécanismes de suivi : quatre réunions ad hoc de hauts fonctionnaires des pays partenaires EuroMed qui se sont tenues à Bruxelles depuis 2007. Parmi celles-ci, la réunion du 12 juin 2008 a été placée sous le thème de la «Participation des femmes à la vie politique du partenariat euro-méditerranéen», tandis que celle du 7 octobre 2009 a porté sur la préparation de la deuxième conférence ministérielle, prévue à Marrakech en novembre 2009. Ces réunions ont également permis d'examiner les conclusions du rapport annuel élaboré par la Commission européenne, sur la base des réponses des pays partenaires EuroMed au questionnaire d'Istanbul.

La conférence d'Istanbul invite, en outre, les pays partenaires à mobiliser des ressources financières afin de contribuer à la mise en œuvre du cadre d'action aux niveaux national et régional, en sus des ressources octroyées par l'Union européenne.

#### **Fiche de référence 5 : Le programme «Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région Euromed»**

Peu de temps après la conférence d'Istanbul, la Commission européenne a proposé deux outils complémentaires pour la mise en œuvre du cadre d'action défini à Istanbul:

- Le programme «Investir dans les ressources humaines – égalité genre» dont la finalité est de renforcer la capacité des organisations de la société civile actives dans le domaine de la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, grâce à l'octroi de subventions en faveur de projets régionaux;
- Le programme «Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région Euromed» qui entend soutenir et accompagner le processus intergouvernemental.

### **3.2.2 Exercice 2 : Droits civils et politiques**

**Sujet** Droits civils et politiques des femmes dans la région et la situation sur le terrain.

**Durée** 80 mn

#### **Objectifs**

- Maîtriser le cadre juridique général des droits civils et politiques : les éléments constitutifs, les références, les institutions et le degré d'application.
- Saisir les origines et causes des contraintes.

- Connaître, comprendre et maîtriser la situation des femmes dans la région euro-méditerranéenne à la lumière des conclusions et le plan d'action d'Istanbul et de Marrakech dans le domaine des droits civils et politiques et des cadres de références internationaux (particulièrement la CEDAW).

### **Méthodologie**      Brainstorming

#### **Matériel requis**

Un tableau, des stylos de couleurs, un vidéo projecteur et un ordinateur, des fiches (cartes) autocollantes de 7 couleurs différentes pour les 7 colonnes du tableau de ce premier exercice. Chaque couleur doit être réservée à répondre à une question différente.

Soit 1 carte de chaque couleur x le nombre des participants.

#### **Les étapes du déroulement de l'exercice**

- Le formateur explique l'objectif de l'exercice ainsi que les étapes de son déroulement aux participants.
- Il distribue les cartes sur lesquelles les participants doivent répondre aux 7 questions de l'exercice.
- Il projette la première question par vidéo ou l'écrit sur le tableau et précise la couleur de la carte à utiliser pour les réponses.
- Il projette le tableau. (voir ici-bas)
- Il demande aux participants de répondre à la première question.
- Il donne un temps de réflexion.
- Il ramasse les cartes relatives à la première question.
- Il remplit la colonne adéquate en y épinglant les réponses des participants.
- Il lance la discussion et la dirige pour aboutir au résultat escompté qui se trouve sur la fiche de références relative à cet exercice en éliminant les réponses non adéquates, en complétant les réponses tronquées, en rajoutant les réponses manquantes et en veillant à expliquer et à argumenter ces actions.
- Il procède ainsi jusqu'à épuisement des questions et des cartes.
- Il projette enfin le corrigé et en distribue des copies aux participants (sur papier ou sur support électronique).

#### **Questions directives**

- 1) Citez les références juridiques spécifiques qui encadrent les droits civils et politiques des femmes dans la région euro-méditerranéenne.
- 2) Quels sont les éléments qui constituent ces droits ?
- 3) Décrivez la situation des femmes dans votre pays par rapport aux droits civils et politiques ainsi que dans les pays de la région touchés par ce phénomène et ses conséquences.
- 4) Comment expliquez-vous cette situation? Quelles en sont les causes et les contraintes?
- 5) Quelles sont les répercussions de cette situation sur les femmes et sur la société en général?
- 6) Quelles actions proposez-vous pour améliorer la situation des femmes dans ce domaine?

7) Mentionnez de bonnes pratiques identifiées au niveau national et régional.

**Tableau 2 : Les droits des femmes en matière civile et politique par pays**

Situation des femmes par pays	Références des droits civils et politiques	Eléments des droits civils et politiques	La situation des femmes par rapport à ces droits	Causes de cette situation	Répercussions	Actions à proposer	Bonnes pratiques
Maroc							
Algérie							
Tunisie							
Egypte							
Jordanie							
Israël							
Liban							
Syrie							
Territoire palestinien occupé							
Belgique							
Espagne							
France							
Royaume-Uni							
Italie							

### Fiches de références

Ces fiches sont destinées au formateur. Elles l'aident à diriger et à approfondir le débat en offrant des éléments de réponses aux questions directives.

#### **Fiche de référence 6 : Les références juridiques spécifiques qui encadrent les droits civils et politiques des femmes.**

Le rapport de synthèse de la réflexion commune doit comporter au moins les éléments suivants :

- La CEDEF/Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et le Protocole Facultatif (1999)
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)
- Les Constitutions nationales
- Les lois nationales relatives à l'égalité de traitement
- Les codes de la famille et du statut personnel présentent un intérêt particulier pour les femmes et les filles qui souhaitent contribuer à la vie publique

### **Fiche de référence 7 : Les éléments constitutifs des droits civils et politiques**

- Le respect des droits humains des femmes, à savoir explicitement – au moins- la sécurité, l'intégrité physique, la liberté (notamment de mouvement, d'expression)
- La représentation des femmes dans les processus décisionnels publics
- Le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes
- La parité politique et l'accès à la prise de décision

### **Fiche de référence 8 : La situation des femmes par rapport aux droits civils et politiques.**

***Quelle présence des femmes au niveau des assemblées élues, nationales et locales? Quels sont les obstacles et les avancées ?***

#### **Exemple 1 : Tunisie**

Les femmes sont aujourd'hui davantage représentées dans les hauts postes, les cabinets ministériels, les instances consultatives ou encore les fonctions diplomatiques. Le taux de la présence des femmes à la Chambre des Députés est passé de 4,3% en 1989 à 11,5% en 1999 et 22,7% en 2004, avec 43 femmes élues députées. 15 femmes sont membres de la Chambre des conseillers, représentant un taux de 15,2%.

Au niveau de la gouvernance locale leur taux au sein des Conseils régionaux des gouvernorats a été porté à 23%. Dans les Conseils municipaux, le taux des conseillères est passé de 13,3% en 1990 à 16,6% en 1995, pour arriver à 26% en 2005. La proportion croissante de femmes dans les municipalités est liée à la décision du Président de la République de porter le taux de présence des femmes au sein des conseils municipaux à un minimum de 25% des sièges. Cependant, les municipalités détenues par une femme sont une exception : 5 femmes seulement sont présidentes de municipalités. Il est à noter que les femmes ont réalisé des percées plus significatives lorsque l'accès est davantage lié au mérite comme c'est le cas au niveau juridictionnel. En 2007, les femmes constituent 29% des magistrats et 31% des avocats.

#### **Exemple 2 : Israël**

Malgré une amélioration de la situation, les femmes israéliennes demeurent encore minoritaires en politique. Aujourd'hui, 22 des 120 membres de la 18ème Knesset sont des femmes. Au sein des Comités sectoriels les plus stratégiques, les femmes demeurent sous-représentées. Tel est le cas au sein du Comité des finances et du Comité des affaires économiques. Elles représentent par exemple 6% des membres du Comité des affaires étrangères et de la défense. Au niveau ministériel, des efforts ont été entrepris pour favoriser la nomination des femmes. Entre 2005 et 2007, le pourcentage de femmes au sein du cabinet du Premier ministre est ainsi passé de 52 à 54%. Il est passé de 52 à 53% au Ministère des Finances et est resté au même niveau (59%) au Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Travail, ainsi qu'au Ministère de l'Intérieur (55%) et au Ministère de la Justice (70%).

### Fiche de référence 9 : Les causes de la sous représentation politique des femmes

- L'analphabétisme des hommes et des femmes ;
- Les femmes sont privées ou pas assez au courant du droit de vote et d'éligibilité ;
- On vote peu pour les femmes ;
- L'existence de lois discriminatoires envers les femmes ;
- Faiblesse des politiques volontaristes pour imposer ces droits ;
- La difficulté de concilier exigences familiales et exigences de citoyenneté ;
- Les stéréotypes genre consolidés et propagés par les programmes scolaires et les médias ;
- La faiblesse de l'esprit critique dans l'éducation ;
- Les croyances religieuses souvent dues à une mauvaise interprétation ou une lecture classique des textes.

**Exemple 1 :** En **Jordanie** une étude réalisée en mars 2007 par l'UNIFEM a démontré que le principal obstacle à l'élection des femmes est de nature socio politique et culturel. La société jordanienne ne croit pas à la capacité des femmes dans le domaine politique.

**Exemple 2 :** En **Palestine**, selon une étude réalisée par le programme EGEP<sup>1</sup>, l'un des obstacles majeurs à une participation égale des femmes à la prise de décision aurait trait à la culture dominante au sein de la société palestinienne, qui ne considère pas comme égaux les hommes et les femmes. La croyance très répandue selon laquelle les femmes ne peuvent ni ne doivent participer au domaine public et à la vie politique, et selon laquelle elles n'ont ni le talent ni les compétences des hommes demeure vivace. En général, les médias officiels ne s'attaquent pas aux stéréotypes liés au sexe, à leur tour renforcés par les programmes et les manuels scolaires, qui reproduisent la répartition traditionnelle des rôles entre les femmes et les hommes. Beaucoup de femmes et d'hommes croient ainsi que la maison est le lieu réservé aux femmes, que les femmes doivent s'occuper des enfants et remplir leur fonction reproductrice, et ne travailler à l'extérieur de la maison que lorsqu'il y a une nécessité financière urgente pour la famille. En outre, les programmes des partis politiques palestiniens ne font pas de la promotion des droits des femmes une de leurs priorités.

**Exemple 3 :** En **Syrie**, dans le Rapport national sur le développement humain de 2005<sup>2</sup>, une étude réalisée auprès d'étudiants et d'étudiantes sur et le travail des femmes, démontre une vision stéréotypée du rôle des femmes qui se reflète comme suit: 84 % des personnes interrogées pensent que le rôle principal des femmes est de rester à la maison; 83 % pensent que les femmes doivent obéir aux ordres de l'homme du ménage; 54 % pensent que les parents de filles ont le droit de choisir ce qu'elles vont étudier à l'université; 89 % pensent que certains emplois conviennent

1 Analyse nationale de la situation, Territoire Palestinien Occupé, Programme EGEP, 2010

2 National Human Development Report, Education and Human Development towards improved qualification, Syria, 2005

aux femmes; et 97 % pensent que le travail des femmes a pour conséquence d'augmenter le nombre de tâches ménagères.

#### **Fiche de référence 10 : Les répercussions de la sous représentation politique des femmes**

La sous représentation des femmes dans les processus décisionnels public constitue un frein pour le développement et la démocratie et une contrainte pour les femmes qui aspirent à participer aux affaires publiques de leur pays. Citons :

- Marginalisation et exclusion des femmes des sphères décisionnelles ;
- Non-inclusion des besoins et intérêts des femmes dans l'agenda politique et dans les politiques de développement ;
- Inadéquation des politiques publiques, par exemple santé, aux besoins de la population ;
- Gaspillage des dépenses publiques par manque d'identification des besoins de la population.

#### **Fiche de référence 11 : Les actions à proposer pour améliorer la participation des femmes à la prise de décision**

- Encourager l'éducation des citoyens en matière de droits humains et de responsabilités civiques ;
- Transposer les conventions des Nations Unies dans le droit national ;
- Une réforme législative, passant notamment par l'élaboration de lois élargissant la participation des femmes aux conseils électoraux ;
- Les mesures d'encouragement incitant les partis politiques à faire figurer des femmes en bonne place sur les listes électorales ;
- Les mesures d'encouragement incitant les partis politiques à nommer des femmes au sein de leurs instances dirigeantes ;
- Campagnes de sensibilisation de l'opinion publique ;
- Quotas, parité (représentation politique de 50/50 par exemple) ou un certain équilibre hommes/femmes (60/40 par exemple). L'utilisation de quotas de femmes par les partis politiques lors des élections est une méthode qui a beaucoup attiré l'attention. Il faut toutefois une forte mobilisation, via des campagnes d'information et de sensibilisation aux niveaux local, régional ou national, pour persuader les partis politiques de faire figurer un certain pourcentage de femmes candidates sur leurs listes ;
- Mesures de sensibilisation et formations destinées aux femmes candidates ;
- Prise de décisions dans les pouvoirs exécutif et judiciaire, notamment en renforçant leur présence, à part entière et sur un pied d'égalité dans les élections comme candidates et comme électrices ;
- Contribuer à renforcer la capacité des administrations publiques à intégrer les questions d'égalité entre les hommes et les femmes.

#### **Fiche de référence 12 : Les bonnes pratiques identifiées au niveau national et régional en matière de participation des femmes**

L'**Algérie** a modifié sa constitution en novembre 2008 afin de promouvoir les droits

politiques des femmes et de faciliter leur représentation dans les assemblées élues. Une des priorités de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité (2008-2013) est de renforcer la présence des femmes dans la sphère politique et au niveau des assemblées élues.

En **Jordanie**, plusieurs initiatives nationales relatives à la participation des femmes ont émergé, conduites par des acteurs politiques, le grand public et les communautés locales. Le développement de quotas alloués aux femmes pour la participation aux Conseils municipaux figure parmi les initiatives les plus importantes. Un minimum de 20 % des sièges du Conseil est alloué aux candidates réunissant le plus grand nombre de votes. Cette initiative a encouragé les femmes à se porter candidates aux élections municipales.

Un système de quota a également été introduit au Parlement. Avant l'introduction du quota en 2003, seules deux femmes avaient déjà siégé à la Chambre basse: Toujan Faisal, qui avait gagné un siège circassien aux élections de 1993, et Nuha Maaytah, qui avait gagné un siège par le biais des élections parlementaires partielles de 2003. Pour appuyer l'accès des femmes à des postes à responsabilité et de prise de décision, des formations ont été menées sur les problèmes du soutien de la participation des femmes à des fonctions politiques et de dirigeantes. Des campagnes ont été réalisées pour soutenir les votes en faveur de candidates féminines au Parlement.

Au **Maroc**, l'année 2002 constitue un tournant dans la question de la participation politique des femmes. A la faveur du processus de démocratisation engagé au Maroc, les partis politiques et les syndicats ont intégré dans leurs rangs plus de femmes et pour la première fois dans l'histoire du pays, 35 femmes ont accédé au Parlement. C'est l'année de l'adoption du quota consensuel sur la base d'une liste nationale réservant aux femmes 30 sièges. 35 femmes ont ainsi été élues à la Chambre des Représentants, soit 10,77% des élus. Dans le classement mondial des pays établi par l'Union interparlementaire, le Maroc est passé de la 118ème place à la 69ème. Au niveau du monde arabe, il occupe ainsi le second rang après la Tunisie.

Au **Royaume-Uni**, le recours à des listes restreintes réservées aux seules candidates a été l'un des mécanismes les plus efficaces pour intensifier la représentation des femmes au parlement. L'introduction de la loi de 2002 révoquant l'interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe dans le choix des candidats à des élections a permis aux partis politiques de prendre des mesures spéciales pour augmenter le nombre de femmes candidates aux élections locales, nationales et européennes. Alors qu'elle n'était que de 9 % avant 1997, la proportion de femmes membres du parlement s'élève aujourd'hui à 20 %. La durée de validité de la disposition susmentionnée a été étendue jusqu'en 2030, grâce à l'adoption, le 24 avril 2009, de la nouvelle loi sur l'égalité entre les sexes par le parlement britannique.

---

3 Musa Hekhani, lecture analytique des résultats des sièges réservés aux femmes à la Chambre des Représentants

### 3.2.3 Exercice 3 : Droits économiques et sociaux

**Sujet** Droits économiques et sociaux des femmes dans la région et la situation sur le terrain

**Durée** 80 mn

#### **Objectifs**

- Maîtriser le cadre juridique général des droits économiques et sociaux : les éléments constitutifs, les références, les institutions et le degré d'application.
- Saisir les origines et causes des contraintes.
- Connaître, comprendre et maîtriser la situation socio-économique des femmes dans la région euro-méditerranéenne à la lumière des conclusions et le plan d'action d'Istanbul et de Marrakech dans le domaine des droits socio économiques et des cadres de référence internationaux (CEDEF).

**Méthodologie** Jeux de cartes et brainstorming

#### **Matériel requis**

Un tableau, des stylos de couleurs, un vidéo projecteur et un ordinateur, des fiches (cartes) autocollantes de 7 couleurs différentes. Chaque couleur est réservée à répondre à une question différente. Soit 1 carte de chaque couleur x le nombre des participants.

#### **Les étapes du déroulement de l'exercice**

Voir étapes de l'exercice n° 1 mais en utilisant le tableau 3

#### **Questions Directives**

- 1) Citez les références juridiques spécifiques qui encadrent les droits socio économiques des femmes dans la région euro-méditerranéenne.
- 2) Quels sont les éléments qui constituent ces droits ?
- 3) Décrivez la situation des femmes dans votre pays par rapport aux droits socio économiques ainsi que dans les pays de la région.
- 4) Comment expliquez-vous cette situation ? Quelles en sont les causes et les contraintes ?
- 5) Quelles sont les répercussions de cette situation sur les femmes et sur la société en général ?
- 6) Quelles actions proposez-vous pour améliorer la situation des femmes dans ce domaine ?
- 7) Mentionnez de bonnes pratiques identifiées au niveau national et régional.

**Tableau 3 : Les droits des femmes en matière socio économique par pays**

Situation des femmes par pays	Références des droits socio économiques	Éléments des droits socio économiques	La situation des femmes par rapport à ces droits	Causes de cette situation	Répercussions	Actions à proposer	Bonnes pratiques
Maroc							
Algérie							
Tunisie							
Egypte							
Jordanie							
Israël							
Liban							
Syrie							
Territoire palestinien occupé							
Belgique							
Espagne							
France							
Royaume-Uni							
Italie							

### Fiches de référence

Ces fiches sont destinées au formateur. Elles l'aident à diriger et à approfondir le débat en offrant des éléments de réponses aux questions directives.

#### Fiche de référence 13 : Les références juridiques spécifiques qui encadrent les droits socio-économiques des femmes.

Le rapport de synthèse de la réflexion commune doit comporter au moins les éléments suivants :

- Les conclusions de la première conférence euro méditerranéenne des ministres de l'emploi et du travail, tenue les 9 et 10 novembre 2008 à Marrakech.
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. (ONU, 1966)
- Le Programme d'action de la Conférence internationale des Nations unies sur la population et le développement (Le Caire, 1994)

#### Fiche de référence 14 : Les éléments constitutifs des droits sociaux et économiques des femmes

- L'accès à l'emploi ;
- L'égalité professionnelle ;

- L'articulation des temps de vie - professionnelle, personnelle, familiale, sociale et civique ;
- Le droit à la formation tout au long de la vie ;
- Le droit à la sécurité sociale ;
- Le droit à la santé ;
- Le droit à l'éducation.

#### **Fiche de référence 15 : Les réalités socio économiques et les droits socio-économiques des femmes**

- Inégalités persistantes sur le marché du travail entre les femmes et les hommes, en matière de salaires et d'accès à l'emploi et de promotion (chômage plus élevé des femmes)
- Disparités entre les femmes des régions rurales et celles des zones urbaines
- Inégalité de traitement dans les systèmes de protection sociale, notamment en matière de sécurité sociale et de retraite
- Disparités en matière d'éducation (primaire, secondaire, universitaire) et de formation professionnelle
- Difficulté de concilier vie privée et vie professionnelle : responsabilités des femmes en matière de soins et maintien de la famille (enfants, personnes âgées)

#### **Fiche de référence 16 : Les causes et les contraintes aux droits socio-économiques des femmes**

- Le marché de l'emploi est traditionnel, il répond à une société segmentée sur la base d'une division sexuelle du travail en fonction des rôles sociaux assignés aux hommes et aux femmes (espace public : homme, espace privé : femme)
- Les inégalités structurelles, telles que le chômage des femmes, leur difficile accès à des postes à responsabilités et leur ségrégation dans des secteurs plus vulnérables sont des facteurs sous-jacents de l'écart de rémunérations. Cette ségrégation du marché du travail, est reproduite, entre autres, par la persistance de choix de filières traditionnelles par les filles en matière d'éducation – choix largement encouragé par les stéréotypes sociaux
- Manque ou absence de connaissance de la contribution des femmes à l'économie dans son ensemble et particulièrement dans les zones rurales.

#### **Fiche de référence 17 : Les actions à proposer pour promouvoir les droits socio-économiques des femmes**

##### **Egalité sur le marché de l'emploi :**

- Renforcer l'égalité d'accès et de participation des femmes au marché du travail ;
- Lutter contre les inégalités salariales ;
- Renforcer la représentation et participation des femmes dans les processus de prise de décisions au niveau économique et plus particulièrement au sein

des organismes patronaux, des syndicats et les conseils d'administration, etc. ;

- Promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes et de création de capital ;
- Promouvoir des modules permettant d'améliorer les compétences des femmes entrepreneurs en matière de gestion économique et financière ;
- Garantir l'égalité des chances dans le domaine de la formation professionnelle ;
- Orienter les filles et les jeunes femmes vers des carrières plus scientifiques ;
- Lutter contre la ségrégation et les stéréotypes fondés sur le sexe sur le marché du travail ;
- Propager une meilleure connaissance de la contribution des femmes à l'économie dans son ensemble ;

**Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale :**

- Mettre à disposition des programmes d'orientation pour aider les femmes à réintégrer le marché du travail après une absence ou pour les diriger vers de nouveaux secteurs ;
- Assurer l'extension des régimes de congé à de nouvelles catégories de travailleurs (congé de paternité, congé d'adoption, incitation au congé parental pour les pères) ;
- Allonger la durée du congé de maternité ou l'étendre sous la forme d'un congé d'adoption ;
- Cibler des catégories particulières de parents, notamment les femmes chefs de famille, les familles de trois enfants ou plus ou les pères ;
- Mettre à disposition des services de soins et de garde à des coûts abordables pour les enfants, les personnes âgées et les autres personnes dépendantes ;
- Instaurer un cadre professionnel qui convienne aux femmes du point de vue du transport, de la sécurité et de la non discrimination sur le lieu de travail ;
- Garantir les droits génésiques pour les femmes, telles la santé maternelle et la disponibilité de moyens de contraception et de services connexes ;
- Améliorer les services de conseil pour la grossesse ainsi que des services de maternité et réduire la mortalité maternelle ;

**Adoption d'une politique/stratégie de réduction de la pauvreté :**

- Accorder plus d'attention au rôle économique des femmes pauvres vivant en milieu rural ;
- Réduire des disparités entre les femmes des régions rurales et celles des zones urbaines ;
- Lancer des campagnes d'alphabétisation ciblant spécifiquement les femmes habitant en zone rurale et les femmes pauvres ;
- Instaurer des mesures d'encouragement à l'intention des familles, en particulier dans les zones rurales et pauvres, afin de les inciter à envoyer les filles à l'école ;

**La promotion des femmes à des postes de décision de plus haut niveau et donc la lutte contre le phénomène du «plafond de verre» :**

- Ouvrir de nouvelles possibilités de carrières non traditionnelles comme l'intégration de la dimension de genre dans le recrutement et la formation des forces armées, notamment ;
- Faire en sorte que les femmes accèdent à une plus grande autonomie en leur facilitant l'accès à l'éducation à tous les niveaux ainsi qu'à la formation professionnelle et technique ;
- Favoriser une formation et un apprentissage dans les sciences et les technologies liées aux TIC;

**Une protection sociale ciblée et de qualité :**

- La hausse des pensions de retraite des femmes ;
- Le droit à un revenu sûr dans des situations difficiles, en cas de maladie ou au terme de la vie professionnelle ;
- Accès aux soins de santé, et particulièrement santé reproductive.

**Fiche de référence 18 : Les répercussions de l'exclusion socio-économique des femmes**

- Les risques de pauvreté et d'exclusion sociale sont plus élevés pour les femmes
- Difficulté pour les femmes d'accéder à l'indépendance financière
- La santé des femmes et de la population en général soit par exemple:  
Un taux de mortalité maternelle élevé  
Un taux de mortalité infantile élevé  
Une espérance de vie réduite à la naissance  
Une santé génésique fragile  
Des inégalités épidémiologiques

**Fiche de référence 19 : Les bonnes pratiques identifiées au niveau national et régional en matière de promotion des droits socio-économiques des femmes**

**Exemple 1 :** En **Algérie**, la stratégie nationale pour la promotion et l'intégration des femmes prévoit la réalisation d'études des causes principales du chômage féminin ainsi qu'une série de mesures favorisant la formation et qualification des femmes à l'emploi et aux nouvelles technologies de communication et d'information<sup>4</sup>.

**Exemple 2 :** En **Jordanie**, la stratégie nationale pour les femmes jordaniennes se focalise sur l'intégration du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration des politiques publiques. Les diverses composantes de cette stratégie sont : l'émancipation législative et économique, la participation des femmes à la vie publique, la communication et l'information, la sécurité humaine, la protection sociale qui comprend l'éducation, la santé, la pauvreté et les ménages gérés par des femmes, la violence, la vieillesse, les besoins particuliers des femmes, la sécurité alimentaire, l'environnement, les refuges et le logement. Cette stratégie a également pour objectif de combattre des attitudes sociales et des stéréotypes sur les femmes reproduits, entre autres, dans le système éducatif et les services d'aide

<sup>4</sup> Analyse nationale de la Situation, Algérie, EGEP, 2010

sociale. La Jordanie s'est ainsi lancée dans le développement et la révision des programmes d'enseignement, des manuels scolaires et des manuels des professeurs en intégrant des outils d'analyse qui promeuvent le principe d'égalité entre les sexes et une image équilibrée des femmes et des filles, afin de lutter contre les stéréotypes existants à leur égard<sup>5</sup>.

**Exemple 3 :** La législation **tunisienne** a organisé la grossesse et la maternité des femmes. Les femmes enceintes peuvent mettre fin à leur contrat de travail sans délai et sans avoir à payer d'indemnité de rupture et cela même quand elles sont en situation contractuelle et non statutaire. De même, la maladie de la femme du fait de la grossesse ou suite à l'accouchement ne peut constituer une cause de rupture par l'employeur du contrat de travail, sous peine de dommages et intérêts au profit de la femme. Les femmes travailleuses ont droit à un congé de maternité de 30 jours pouvant être prorogé deux fois sur production d'un certificat médical quand elles sont dans le privé ou parapublic et de deux mois quand elles sont dans le secteur public. Quand elle allaite, la mère travailleuse a droit à un congé d'allaitement, à raison de deux séances d'une demi-heure par jour, pendant les heures de travail, et cela pendant une année à compter du jour de la naissance. Dans le cas où les entreprises occupent au moins cinquante femmes, une chambre spéciale leur est réservée pour l'allaitement de leurs enfants en bas âge. Ceci étant, les législations applicables imputent ainsi aux femmes et non aux hommes, la responsabilité de la prise en charge des enfants et de leur éducation. A cet effet, la législation n'a pas, jusqu'à présent, été modifiée pour reconnaître la dimension sociale de la fonction reproductive et remplacer le congé de maternité par un congé parental.

**Exemple 4 :** Un grand nombre de pays partenaires euro-méditerranéens ont relevé le défi de réformer les régimes de congé pour les parents qui travaillent. Une tendance croissante est la conciliation de la vie privée et professionnelle et le partage des tâches familiales entre hommes et femmes. Ainsi, **le Danemark, la Grèce et la Suède** encouragent le partage des responsabilités entre les femmes et les hommes grâce au congé de paternité.

### 3.3 Séance 2: Le phénomène de la violence à l'égard des femmes

#### 3.3.1 Exercice 4 : Le phénomène persistant de la violence basée sur le genre

**Durée** 80 mn

##### **Objectifs**

- Maîtriser les références juridiques ;
- Identifier, comprendre les origines et causes ainsi que les répercussions et conséquences de la violence à l'égard des femmes ;
- Développer un esprit critique en éveil lors de la couverture journalistique des événements relatifs à la violence.

---

<sup>5</sup> Analyse nationale de la Situation, Jordanie, EGEP, 2010

**Méthodologie** Jeux de cartes et brainstorming

**Matériel requis** voir exercice précédent

**Les étapes du déroulement de l'exercice**

Voir les étapes de l'exercice n°2 mais utiliser le tableau suivant

**Questions directives**

- 1) Citez les références juridiques spécifiques qui encadrent le phénomène de la violence à l'encontre des femmes sous toutes ses formes et manifestations.
- 2) Qu'entendez-vous par le phénomène persistant des violences à l'encontre des femmes sous toutes ses formes et manifestations ?
- 3) Décrivez la situation des femmes de votre pays, les spécificités sous-régionales et les réalités relatives à toutes sortes de violences?
- 4) Comment expliquez-vous cette situation ? Quelles en sont les causes et les contraintes/conséquences ?
- 5) Quelles actions proposez-vous pour améliorer cette situation ?
- 6) Citez de bonnes pratiques dans ce domaine de la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

**Tableau 4 : La violence à l'égard des femmes**

Références juridiques	Éléments relatifs à ce phénomène	La situation dans votre pays et les spécificités sous-régionales	Causes de cette situation	Les contraintes de cette situation	Répercussions	Actions à proposer	Bonnes pratiques

**Fiches de référence**

Ces fiches sont destinées au formateur. Elles l'aident à diriger et à approfondir le débat en offrant des éléments de réponses aux questions directives.

**Fiche de référence 20 : Les références juridiques qui encadrent le phénomène de la violence l'encontre des femmes**

Le rapport de synthèse de la réflexion commune doit comporter au moins les éléments suivants :

- Les Conclusions Ministérielles sur le Renforcement du rôle des Femmes dans la société issues de la première conférence ministérielle euro méditerranéenne tenue à Istanbul les 14 et 15 novembre 2006
- Les Conclusions Ministérielles de la deuxième conférence ministérielle euro méditerranéenne sur le Renforcement du rôle des Femmes dans la société qui s'est tenue à Marrakech les 11 et 12 novembre 2009
- La CEDEF/Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et le Protocole Facultatif (2003)

- Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 10 Décembre – 1948)
- Les résultats de la 23ème session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies
- La Déclaration et le Programme d'action de Pékin (1995)
- La déclaration de la Commission de la condition de la femme adoptée lors de sa 49<sup>ème</sup> réunion (Mars 2005, Pékin+10)
- La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes (2000)
- Le Plan d'action de l'Organisation des femmes arabes (2001)
- La Déclaration de Tunis qui a été adoptée lors du sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu en 2004
- La Déclaration d'Alger qui a été adoptée lors du sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu en 2005
- La Déclaration de Khartoum qui a été adoptée lors du sommet de la Ligue arabe qui s'est tenu en 2006
- La déclaration du Caire qui a été diffusée lors du premier sommet des femmes arabes (2000)
- La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire (2000) pour le développement (ONU)
- Le Programme d'action de la Conférence internationale des Nations unies sur la population et le développement (Le Caire, 1994)
- La convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005)
- Le protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (2000)
- La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006)

**Fiche de référence 21 : Les éléments relatifs au phénomène des violences à l'encontre des femmes sous toutes ses formes et manifestations**

Le rapport de synthèse inclura :

- La violence domestique (physique, verbale, sexuelle, psychologique, économique);
- La violence sur le lieu de travail (physique, verbale, morale, harcèlement);
- La violence à l'égard des femmes migrantes ;
- La violence à l'égard des femmes en situation de conflits armés et d'occupation étrangère ;
- Le harcèlement dans l'espace public ;
- Le harcèlement sexuel et le viol, y compris conjugal ;
- Le mariage forcé ;
- La mutilation génitale féminine ;
- Les violences infligées «au nom de l'honneur» et particulièrement les crimes d'honneur ;
- La traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants et le phénomène connexe de l'industrie du sexe comme le fait d'inciter des jeunes femmes à franchir les frontières en vue de leur exploitation sexuelle

- ou d'un travail forcé ;
- Les restrictions à la mobilité des femmes (interdiction de voyage, etc.).

### **Fiche de référence 22 : La violence à l'égard des femmes, les spécificités sous-régionales**

Le rapport puisera dans les types de violence susmentionnés et tentera de dégager des traits lourds, similitudes et différences éventuelles entre régions/pays.

Entre autres :

- La violence physique, verbale, psychologique, sexuelle ou économique – y compris la privation de liberté et de mouvement ;
- La violence dans l'espace public (harcèlement, viol) ;
- La violence au travail ;
- La violence domestique ;
- La violence au sein de la famille étendue (père, mère, frères) ;
- Les types spécifiques de comportements: le harcèlement ;
- Les violences et oppression au «nom de l'honneur» - les mutilations génitales et crimes d'honneur ;
- La traite des êtres humains et la traite des femmes et des jeunes filles à des fins d'exploitation sexuelle ;
- La violence liée aux conflits armés.

#### **Exemple 1 : Jordanie**

Selon une étude menée en 2008 par le département des statistiques, 20% des femmes jordaniennes disent avoir été battues par leur époux. L'âge de la majorité d'entre elles est situé dans la tranche de 15 à 49 ans.

#### **Exemple 2 : Liban**

Au Liban, les crimes dit d'honneur qui n'ont pas tout à fait disparu et sont en quelque sorte pérennisés par le caractère peu dissuasif de la disposition y relative dans le code pénal. Le code pénal prévoit en effet des circonstances atténuantes pour les crimes dits "d'honneur", si l'homme surprend son épouse, sa fille, sa mère, sa soeur ou une autre femme membre de sa famille en flagrant délit d'adultère ou en cas de "relation sexuelle illicite".

#### **Exemple 3 : Palestine**

D'après une enquête menée par le Bureau central des statistiques de Palestine en 2005, 61,7 % des femmes ont été exposées à de la violence psychologique, 23,3 % à de la violence physique et 10,9 % à de la violence sexuelle, de la part de leurs maris. L'enquête a également précisé qu'il existe un lien entre l'éducation et le statut professionnel des femmes soumises à la violence et au type de violence, notamment à la violence physique et sexuelle. En effet, la violence décroît à mesure que le niveau d'éducation et d'emploi des femmes augmente. L'enquête met également en lumière le phénomène des mariages précoces des filles.

#### **Exemple 4 : Syrie**

Le problème de la violence à l'égard des femmes a été largement soulevé en 2006 lors de la sortie d'une étude nationale révélant que, malgré les progrès sociaux

réalisés, les femmes syriennes sont l'objet de différentes formes de violences fondées sur le genre, comme des corrections sous la forme d'abus sexuels ou de harcèlement sexuel, des restrictions aux droits des femmes, ou encore l'exploitation économique au sein des ménages, toutes ces violences enfreignant les législations nationales existantes.

### **Fiches de référence 23 : Les causes et les conséquences de la violence à l'égard des femmes**

#### **Les causes :**

- L'absence d'une législation spécialisée et explicite qui permette les poursuites à l'encontre des personnes responsables de violences fondées sur le genre ;
- L'absence d'un véritable recensement des cas de violences fondées sur le genre et de ses différentes formes, situations et répercussions, même les études qualitatives manquent dans ce domaine ;
- La résistance du milieu social au dévoilement des cas de violences fondées sur le genre, surtout la violence conjugale et c familiale, de même que les inhibitions qui empêchent souvent les femmes victimes d'en parler publiquement, ou de recourir auprès du tribunal ou même du commissariat de police ;
- La vulnérabilité particulière des enfants et des femmes seules comme les mères célibataires, les femmes chefs de famille et les femmes migrantes ;
- L'absence d'égalité d'accès à la justice entre les hommes et les femmes ;
- L'absence de protection et de réparation – impunité ;
- La faiblesse de la représentation des femmes dans les opérations de maintien de la paix ;
- La faiblesse ou absence de l'éducation pour la paix et pour une culture de la paix.

#### **Les conséquences :**

- Mortalité des femmes ;
- Santé des femmes ;
- Déstructuration familiale ;
- Coûts économiques : absence de l'emploi, soins santé, frais juridiques.

### **Fiche de référence 24 : Les actions à proposer pour combattre la violence à l'égard des femmes**

- Lutter contre la violence à caractère sexiste sous toutes ses formes, notamment par le biais d'activités de recherche, de campagnes de sensibilisation associant les hommes et les garçons, de l'éducation, de campagnes de presse, de réseaux institutionnels et de l'échange d'expériences, et de bonnes pratiques dans la région euro méditerranéenne ;
- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation destinées à réduire la tolérance à l'égard de la violence domestique ;
- Garantir aux femmes protection et réparation en cas d'atteinte à leurs droits

- (numéros d'appels gratuits et numéros d'urgence, centres d'accueil, services juridiques, services sociaux, etc.) ;
- Donner aux femmes et aux hommes une égalité d'accès à la justice à tous les niveaux ;
  - Renforcer l'aide aux victimes (disponibilité et qualité des services juridiques, policiers, sociaux et psychologiques – formations aux prestataires de services : médecins, policiers, juges, etc.) ;
  - Adopter et mettre en oeuvre des mesures législatives et politiques pour prévenir le phénomène de la violence (stratégie et plan d'action, budgets adéquats, services publics qualifiés, etc.) ;
  - Recourir à des modifications juridiques impliquant la création de nouveaux délits ;
  - Accroître les sanctions pénales dont sont passibles les auteurs d'actes de violence, par la mise en place d'un système de surveillance électronique ou d'ordonnances d'interdiction ;
  - Renforcer les sanctions légales applicables aux formes odieuses de violence, comme le viol des mineurs, d'une femme enceinte ou handicapée, ou la mutilation génitale féminine est considéré comme un moyen de dissuasion ;
  - Etendre la protection contre la violence à de nouvelles catégories de personnes, notamment les homosexuels, les femmes mariées de force et les femmes migrantes ;
  - Poursuivre les auteurs de violences contre les femmes ;
  - Adopter des enquêtes régulières pour visualiser, chiffrer et comprendre le phénomène et orienter les politiques publiques ;
  - Renforcement de la réglementation en matière de détention d'armes, et campagnes de désarmement contribueraient à réduire l'incidence des conflits armés et des violences au lendemain des accords de paix ;
  - Prise en compte du genre dans le règlement des conflits en augmentant la représentation des femmes dans les opérations de maintien de la paix ;
  - Développer une meilleure connaissance de la situation des femmes dans les zones de conflit ;
  - Prévenir les actions visant à inciter les femmes à commettre des actes terroristes ou à les recruter dans ce but.

**Exemple 1: Algérie, Maroc**

Comme dans de nombreux pays, la société civile algérienne et marocaine et plus particulièrement les associations féminines ont été les initiatrices de l'interpellation des pouvoirs publics et de la société sur les violences fondées sur le genre. Elles ont mis sur place des centres d'accueil pour les victimes, ont mené des actions de plaidoyer et de sensibilisation.

**Exemple 2 : Egypte**

L'Egypte promulgue en 2008 une loi interdisant la circoncision des filles.

**Exemple 3 : Israël**

Approuvée en 2006, une loi contre la traite des êtres humains criminalise la traite,

couvrant un champ très large de délits allant de la prostitution aux délits sexuels, en passant par l'esclavage ou le travail forcé, le prélèvement d'organes et la pornographie. Cette loi prévoit une peine pour les transgresseurs, qui va jusqu'à 16 ans de réclusion pour la traite de femmes d'âge adulte et jusqu'à 20 ans pour la traite des enfants de sexe féminin.

#### **Exemple 4 : Jordanie**

En 2008, la Jordanie a promulgué une loi qui criminalise la violence domestique et amendé le code du statut personnel relatif à la garde d'enfants, au mariage précoce et aux conflits conjugaux.

#### **Exemple 5 : Les stratégies nationales**

Une vaste majorité de pays a adopté des mécanismes institutionnels et plans d'action pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et pour coordonner les actions gouvernementales en la matière. Citons, entre autres, l'**Algérie**, l'**Egypte**, le **Liban**, le **Maroc**, la **Palestine** et la **Tunisie**.

### **Fiche de référence 25 : Les bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes**

#### **Exemple 1 : Algérie**

En 2004, un amendement a été adopté par l'Assemblée populaire nationale. L'article 341 bis condamnant le harcèlement sexuel a été introduit dans le Code pénal suite aux mobilisations de la commission nationale des femmes travailleuses.

#### **Exemple 2 : Maroc**

Une série de réformes légales visent à criminaliser les violences. Elles ont trait, entre autres, aux amendements de la législation pénale visant :

- L'incrimination du harcèlement sexuel sur base de l'abus d'autorité;
- L'introduction d'une circonstance aggravante du viol lorsque la victime est enceinte;
- L'aggravation des sanctions encourues lorsque la victime de l'acte de proxénétisme est enceinte ou lorsque l'auteur est le conjoint de la victime;
- La suppression de l'allègement des peines encourues lorsque les coups, blessures ou meurtres sont commis par l'un des conjoints ;
- La suppression du secret professionnel auquel le corps médical est astreint, lorsqu'il constate la commission de violences entre conjoints ;
- L'aggravation des sanctions en cas de coups et blessures commis volontairement par l'un des époux à l'encontre de l'autre, les peines sont portées au double en cas de récidive.

#### **Exemple 3 : Tunisie**

En novembre 2008, la Tunisie a lancé la stratégie nationale pour prévenir les comportements violents au sein de la famille et de la société. Élaborée en partenariat avec des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile, cette stratégie comporte un volet «information, éducation et communication» pour sa diffusion auprès du grand public. Dans ce contexte, un numéro d'appel gratuit est accessible 24 heures sur 24, pour répondre aux femmes

victimes de violence et pour les orienter vers les services appropriés des institutions publiques et vers les ONG spécialisées dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

**Exemple 4 :** La **France** a adopté deux nouveaux instruments juridiques pour faciliter l'accès à des habitations à loyers modérés pour les femmes victimes de violence domestique (mars 2009). Ceux-ci disposent qu'en cas de divorce ou séparation résultant d'actes de violence au sein du couple, les revenus du conjoint seront pris en considération pour l'allocation du logement social. Les règles relatives au chômage ont fait l'objet d'une réforme, en vertu de laquelle la femme qui quitte son foyer à la suite d'actes de violence dont elle a été victime et qui doit, pour ce motif, quitter son emploi peut désormais bénéficier d'allocations de chômage, au même titre que les victimes de harcèlement moral ou sexuel sur le lieu de travail (février 2009).

**Exemple 5 :** Le **Royaume-Uni** a intensifié les mesures intégrées visant à prévenir et à éradiquer la violence et les abus sexuels, la violence domestique, les mariages forcés, les délits perpétrés au nom de l'«honneur» et la traite des êtres humains. Il a augmenté les ressources financières allouées aux services d'aide aux victimes de violence pour la création de refuges et de centres de référence pour les victimes d'agression sexuelle ainsi que les subventions pour la création de services d'assistance téléphonique et pour l'aide aux victimes de viol et de tentatives de meurtre. Le pays investit également dans des programmes de mise à l'épreuve destinés à la réinsertion et à la gestion des agresseurs emprisonnés.

#### **Encadré 1: Les femmes en zones de conflits armés**

##### **Exemple : Le Liban**

De manière générale, on n'observe pas de débat public général et peu d'initiatives d'ordre général prises par l'Etat à l'échelle du pouvoir exécutif pour favoriser la sensibilisation et la prise de conscience du public concernant l'incidence de la VEF.

Cependant plusieurs actions ont été initiées au cours des dernières années, de la part d'ONGs, de la part de la Commission National de la Femme Libanaise (CNFL) et du Ministère des Affaires sociales visant à appuyer les femmes libanaises vivantes dans les milieux directement touchés par la guerre de 2006. Ces actions s'appuient le plus souvent sur la Résolution 1325/2000 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sur la Résolution 1820/2008, de même que sur la CEDEF. Ces actions s'appuient sur le fait que les femmes sont habituellement des cibles par excellence de toutes les formes de violence dans une zone de guerre ou de conflits armés ou même dans une situation post-guerre.

Ainsi, la CNFL a mis en œuvre une opération d'intervention de terrain dans des localités directement affectées par la guerre de Juillet 2006 (en collaboration avec le FNUAP et le gouvernement italien). Ce programme WEPASS s'est prolongé depuis et reçoit des soutiens financiers successifs. Il s'inscrit dans le cadre de l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et vise à développer les capacités des femmes dans ces localités largement en désolation, à approfondir leur prise de conscience de leur situations et de leurs droits. Dans un de ses volets,

le programme WEPASS s'investit également dans la création d'opportunités économiques sous forme d'entreprises de microcrédits.

### **3.4 Exercice 5 : Analyse de contenu des travaux journalistiques**

**Sujet** Analyse de contenu de travaux journalistiques axés sur les références relatives au cadre juridique des droits des femmes

**Durée** 80mn

#### **Objectifs**

S'agissant du dernier exercice de la séance de formation juridique, cet exercice vise à renforcer les connaissances acquises au cours de la journée de formation, les adapter aux exigences journalistiques et améliorer les capacités des journalistes dans la couverture des événements relatifs aux droits des femmes dans la région. Il s'agit de s'exercer à citer les références et à les exploiter correctement dans les différents genres de productions journalistiques sans nuire au message essentiel.

**Méthodologie** Analyse de contenu de productions journalistiques

#### **Matériel requis**

Une série d'articles journalistiques de la presse écrite et électronique, et une production télévisuelle touchant aux questions d'égalité et à la situation des femmes. Le formateur choisit d'avance des travaux répondant aux objectifs de l'exercice, c'est-à-dire des articles contenant des références claires, d'autres sans références ou avec des références mal formulées.

#### **Les étapes du déroulement de l'exercice**

- Trois groupes seront formés. Ils choisiront un des 3 thèmes (un seul thème par groupe mais chaque thème devra être abordé/choisi) et un rapporteur pour chaque groupe. Les 3 rapporteurs sont chargés de présenter les travaux ainsi qu'un rapport sur le déroulement de la séance de discussion ;
- Le formateur distribue le corpus des travaux journalistiques ;
- Il demande aux participants de :
  - 1) Relever la présence ou l'absence des références juridiques,
  - 2) Les analyser en fonction de :
    - Leur pertinence par rapport au sujet traité
    - Leur clarté et précision par rapport et aux cadres juridiques internationaux et euro-méditerranéens
    - Leur concision : les références ne doivent pas être trop longues pour ne pas parasiter le message principal
    - Leur présentation : on peut les présenter dans un encadré ce qui a pour effet de les mettre en valeur sans encombrer l'article.

Les rapports doivent être présentés clairement dans des tableaux et reportés successivement par les différents sous groupes sur le tableau de travail comme suit :

**Tableau 5 : Tableau du rapport de l'analyse de contenu sur les références juridiques**

	Références présentes	Références absentes	Degré de pertinence	Précision	Clarté	Concision	Présentation
Titre de l'article							

### 3.5 Evaluation de la session (Module 1)

#### a) Conduite de la formation

Mettre une croix dans le choix correspondant.

Domaines d'évaluation	très insuffisant	insuffisant	satisfaisant	très satisfaisant	sans objet	Commentaires
Qualité du programme						
Qualité des méthodes et démarches de formation						
Adaptation des exercices aux objectifs						
Clarté des définitions						
Prestation du formateur						
Vie de groupe, participation, échanges						

#### b) Apports de la formation: Globalement, cette session a-t-elle répondu à vos attentes ?

Apports	très insuffisant	plutôt insuffisant	satisfaisant	très satisfaisant	sans objet	Commentaires

#### **IV. MODULE II LES STEREOTYPES VEHICULES PAR LES MEDIAS A L'EGARD DES FEMMES ET DES HOMMES**

##### **4.1 Introduction**

La pertinence de ce module consiste en ce que les stéréotypes affectent la manière dont la société perçoit les images des hommes et des femmes. La redondance dans les médias de ces stéréotypes amène le grand public à les considérer comme une réalité, souvent difficile à changer. Les plus négatives de ces représentations peuvent aussi affecter la manière dont les femmes et les hommes perçoivent leurs propres rôles dans la société. De plus la régulation de la publicité sexiste et la diffusion de contenus représentant la femme comme un corps ne constituent encore que des préoccupations mineures.

##### **Présentation générale**

Ce module se sert des Conclusions des réunions ministérielles euro-méditerranéennes d'Istanbul et de Marrakech comme un cadre politique de références. Celles-ci sont généralement peu connues par les médias.

La formation sur les stéréotypes relève de la psychologie sociale et des sciences de la communication. Etant donné que ce module ne saurait couvrir toutes les connaissances théoriques nécessaires à la maîtrise de cette notion (telles les théories sur les représentations, l'idéologie, le discours, la propagande, la différence entre information et communication, le photojournalisme, les techniques de rédaction journalistiques, de mise en page, de production télévisuelle et radiophonique), au moins deux exercices seront réservés à une initiation de la notion du genre et à une introduction générale aux stéréotypes, ainsi qu'un exercice de brainstorming sur les droits culturels.

Ce module se compose donc de cinq exercices dont deux se rapportent à deux axes fondamentaux tel que formulés par les Conclusions d'Istanbul et de Marrakech.

Les deux axes sont les suivants :

- Le concept des rapports sociaux genre.
- Le concept de représentations ou les stéréotypes.

Les trois autres exercices concernent

- L'analyse quantitative et qualitative aussi bien du traitement rédactionnel qu'iconographique d'un corpus de travaux journalistiques à la lumière de l'approche genre et du concept de stéréotype.
- La réécriture d'un corpus de travaux journalistiques à la lumière de l'approche genre et du concept de stéréotype.
- Une autoévaluation de l'itinéraire des participants journalistes concernant la question du genre et des stéréotypes.

## **Objectifs**

Le module a pour objectif premier de servir à la formation des professionnels des médias, tant pour la mise au point de programmes que pour leur évaluation et ce par le biais de :

- La sensibilisation des participants journalistes aux enjeux de l'approche genre et aux implications que ces enjeux peuvent avoir dans la pratique journalistique et dans la société.
- Le renforcement des capacités des journalistes à promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée de la femme dans un contexte méditerranéen dans les médias.
- Stimuler une réflexion sur ce que c'est une image équitable des hommes et des femmes.
- Prendre connaissance des modes de traitements journalistiques des informations relatives à ces sujets dans le contexte méditerranéen.

## **Méthodologie**

Brainstorming, jeux de cartes, jeux de rôles et conception de travaux journalistiques, de nombreuses applications peuvent être utilisées. Des clips vidéo extraits de programmes réalisés montrent comment des hommes et des femmes ont été représentés à la télévision.

### **4.2 Séance 1 : Les concepts genre et stéréotypes**

#### **4.2.1 Exercice 1 : Comment faire la différence entre genre et sexe ?**

**Durée**            80 mn

#### **Objectifs**

Cet exercice a pour objet de parvenir à une formulation collective de la définition de la notion genre. Il vise aussi à améliorer notre compréhension des éléments qui forment nos vues culturelles de ce que sont le «féminin» et le «masculin» - vues qui, à leur tour, contribuent au caractère de la représentation des sexes dans les programmes télévisés.

L'approche genre, qui fait la différence entre sexe et rôle, semble de ce fait l'outil le plus adéquat pour propager un discours alternatif. L'effet de cette approche sera renforcé si cette approche est véhiculée par un moyen qui lui assure une large audience. L'exploitation des médias à cet effet se trouve ainsi largement justifiée.

#### **Méthodologie**

Elle doit assurer une maîtrise du concept genre en offrant des définitions clés concernant l'approche genre, et à travers des exercices visant à neutraliser les confusions qui parasitent la compréhension du concept genre.

Pour atteindre cet objectif, nous utilisons un exercice simple. Il s'agit de présenter une série de situations et de qualifications : professions, habits, activités, état biologique, à travers la description par les participants de leur journée. La réflexion commune approfondie autour de ces types de situations permet d'apprendre à faire la différence entre genre et sexe.

### **Matériel requis**

Un tableau, des stylos de couleurs, un vidéo projecteur et un ordinateur, des fiches (cartes) autocollantes de 2 couleurs différentes : une couleur représentant les hommes et l'autre pour les femmes.

### **Les étapes du déroulement de l'exercice**

Le formateur explique l'objectif de l'exercice ainsi que les étapes de son déroulement aux participants.

- Il projette le tableau ci-bas.
- Il distribue aux participants des cartons au nombre d'heures correspondantes à l'activité d'une journée: 24 heures de la vie d'une femme et 24 heures de la vie d'un homme.
- Leur demander d'y indiquer heure par heure les fonctions, activités et situations qu'ils vivent lors d'une journée typique de leur vie.
- Il demande aux participants de coller à tour de rôle leurs cartes sur les colonnes adéquates
- Il lance la discussion et la dirige pour aboutir au résultat escompté qui se trouve sur la fiche de références relative à cet exercice.
- Décrivez une journée d'activités typique de votre vie en vous aidant du tableau suivant:

### **Fiches de références**

Ces fiches sont destinées au formateur. Elles l'aident à diriger et à approfondir le débat en offrant des éléments de réponses aux questions directives.

### ***Projeter ou dessiner le tableau suivant:***

**Tableau 1 : la différence entre sexe et genre**

Sexe/fonction	5/6h	6/7h	7/8h	8/10h	10/12h	12/14h	14/16h	16/18h	18/20h
Femme									
Homme									

L'idée centrale de cet exercice sur laquelle le formateur doit insister c'est de pouvoir distinguer si telle fonction est déterminée par le sexe biologique ou par la société (rôle social) et donc si elle doit être associée à la nature, et donc immuable dans l'état actuel du développement scientifique, ou à une simple construction sociale, et donc apte à la révision et au changement dans une perspective plus égalitaire et plus juste.

### **Questions directives**

- 1) Quelle est la différence entre les concepts «sexe» et «genre»?
- 2) Quelle est la différence entre « femme » et « genre » ?
- 3) Comment exprimons-nous notre compréhension culturelle des traits de caractère masculins et féminins?
- 4) Les rôles sont-ils immuables historiquement parlant ?

### **Fiche de référence 1 : La différence entre les concepts « sexe » et « genre »**

Allaiter, être enceinte, sont des processus biologiques associés au sexe.

Faire le ménage, piloter un avion ou être gardien de l'ordre sont des activités qui peuvent être associées indifféremment aux hommes et aux femmes. Elles n'ont pas de bases biologiques ce sont des fonctions sociales (du genre) correspondants à des constructions sociales.

Le sexe en tant que caractéristique humaine se réfère à un fait biologique : la différence entre un homme et une femme. Mais les sociétés ont tendance à attribuer toutes sortes de significations aux deux sexes. Avec le temps, ces idées culturelles se révèlent en rôles ou identités de « genre » que nous décrivons comme masculins ou féminins. Le « genre » fait référence à ces différences historiques, sociales et culturelles construites entre les sexes.

### **Fiche de référence 2 : Quelle est la différence entre « femme » et « genre » ?**

Le « genre » ne s'applique pas uniquement aux femmes. C'est un concept qui dépend en fait de l'interprétation des relations *entre* les femmes et les hommes. Et cette interprétation n'est pas fixe, elle peut changer. Les marques de cette évolution de l'interprétation du concept « genre » se manifestent à travers toute la société dans les domaines de la politique, de l'éducation, des soins de santé, des affaires, des médias, etc.

Les médias comme les autres acteurs sociaux ont tendance à tomber dans le piège de ce qu'ils pensent être des synonymes tels les termes « femme » et « genre ».

C'est la raison pour laquelle il arrive souvent aux médias ou au gouvernement qui prennent la décision d'intégrer l'approche genre dans leur actions et discours, de commencer par la production d'une émission radiophonique ou télévisuelle, ou encore d'une page spéciale femme. Or il ne s'agit nullement de cela. L'approche genre ne doit justement pas reproduire le schéma classique de séparation des êtres humains en fonction de leur sexe.

Dans les journaux, on trouve aussi des titres exprimés ainsi : « viols d'enfants un cauchemar pour les mamans » alors qu'il s'agit en fait du cauchemar des deux parents. On qualifie parfois les pères qui s'occupent de leurs enfants de « père qui joue le rôle d'une mère idéale ». Il s'agit là d'un cas de discrimination envers l'homme que l'approche genre permet d'éviter.

### **Fiche de référence 3 : Comment exprimons-nous notre compréhension culturelle des caractéristiques du masculin et du féminin ?**

En biologie, la différence entre hommes et femmes est une question sans ambiguïté. Mais dans la culture et la société, les caractéristiques des hommes et des femmes sont moins précises.

Pour analyser les relations, il convient de considérer la répartition et l'organisation des rôles, des responsabilités, des ressources et les valeurs attachées aux hommes et aux femmes. Les sociétés ont tendance à attribuer toutes sortes de significations aux deux sexes.

Le « genre » n'est donc pas une approche qui s'applique uniquement aux femmes.

C'est un concept qui dépend en fait de l'interprétation des relations *entre* les femmes et les hommes. Et cette interprétation n'est pas fixe, elle peut changer. Les marques de cette évolution de l'interprétation du concept «genre» sont transversales : elles se manifestent à travers toute la société dans les domaines de la politique, de l'éducation, des soins de santé, des affaires, des médias etc.

#### **Fiche de référence 4 : Les rôles sont t-ils immuables historiquement parlant ?**

Avec le temps, ces idées culturelles se révèlent en rôles ou identités de «genre» que nous décrivons comme masculins ou féminins. Le «genre» fait référence à ces différences historiques, sociales et culturelles construites entre les sexes.

Ces perceptions changent au fil du temps - tout comme les rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes. Par exemple, il y a vingt ans, la plupart des chaînes de télévision rejetaient l'idée qu'une présentatrice du journal télévisé soit en mesure de transmettre adéquatement « la vérité et l'autorité » à l'écran. Pourquoi cette idée aurait-elle changé ?

Est-ce lié aux définitions changeantes du professionnalisme féminin? Ou aux définitions changeantes de ce qui attire l'audience? Ou encore aux définitions changeantes des informations proprement dites? Et dans quelle mesure ces définitions ou interprétations changeantes interagissent-elles? L'acceptation actuelle d'une présentatrice aux informations télévisées illustre bien comment les rôles en fonction de genre et les images des sexes évoluent au sein de certaines communautés.

#### **Encadré1 : Les principales caractéristiques des rapports sociaux de genre**

Transposition du terme anglo-saxon «gender», genre se réfère aux rôles socialement construits des hommes et des femmes. Ce n'est pas la même chose que le sexe (caractéristiques biologiques). Le genre est déterminé par les tâches, les fonctions et les rôles assignés aux femmes et aux hommes tant dans la société, que dans la vie publique ou privée.

Au travers de leurs activités, les femmes aussi bien que les hommes forgent les normes et les rôles sociaux et ils les reproduisent en se conformant à certaines attentes. Les hommes autant que les femmes ont la capacité d'induire des changements dans les rapports sociaux de genre. Ces rapports ne se perpétuent pas seulement entre eux mais aussi parmi les hommes et les femmes (p. ex. dans les rapports mère-fille ou père-fils).

Les femmes et les hommes (les filles et les garçons) ont le plus souvent un statut différent au sein de la famille, dans la communauté et dans la société. Pour remplir leur rôle, ils utilisent des ressources différentes (naturelles, économiques, politiques et sociales). Il arrive que l'appartenance à un sexe ou l'autre empêche les individus de jouer le rôle qu'ils voudraient jouer et d'accéder aux ressources nécessaires à ce rôle. Les femmes en particulier, doivent surmonter des difficultés pour accéder à certaines ressources et/ou les contrôler. De plus, leur contribution sociale et économique est souvent sous-estimée.

### **Les rapports sociaux de genre dépendent du contexte.**

Contrairement aux différences biologiques entre les sexes, ils varient d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre dans un même pays (différences entre la ville et la campagne), mais aussi d'une famille à l'autre. Le modèle de rapports diffère aussi selon la structure familiale (famille monoparentale, nucléaire ou élargie). Les femmes et les hommes étant en contact dans tous les domaines de la vie, les relations de genre sont omniprésentes dans la sphère privée (au niveau de la famille) aussi bien que dans la sphère publique (interaction entre collègues ou membres d'une communauté). Même dans les cultures traditionnelles, les rapports sociaux de genre ne sont pas figés. Ils évoluent avec la situation économique, juridique, politique ou environnementale. Certaines de ces évolutions sont voulues et favorisent l'égalité: nombre de pays ont par exemple entrepris d'éliminer toute discrimination entre les sexes dans leur législation. Il arrive aussi que des mesures soient prises pour perpétuer ou accroître les disparités (en Arabie saoudite, les femmes n'ont ainsi pas le droit de conduire). Les rapports entre hommes et femmes évoluent souvent lentement, mais parfois les modifications sont rapides suite à des circonstances particulières. En Europe après la seconde guerre mondiale, les femmes ont massivement pénétré le marché du travail jusque là réservé aux hommes car elles avaient rempli ce rôle pendant que ces derniers étaient au front. Elles ont ainsi acquis une légitimité sur le marché du travail qui ne leur était pas reconnue avant. Au Rwanda, le génocide de 1994 et la disparition massive des hommes a également donné aux femmes un nouveau statut et de nouvelles responsabilités.

### **Encadré 2 : Les principales différences entre «projets femmes» et programmes de promotion de l'égalité.**

Les programmes de promotion de l'égalité se fondent sur une analyse des relations de genre tandis que les projets pour les femmes tendent à se concentrer sur la situation des femmes;

Les programmes de promotion de l'égalité s'adressent aux femmes et/ou aux hommes (pour promouvoir l'égalité), tandis que les projets pour femmes ne visent que les femmes.

Les programmes de promotion de l'égalité évaluent l'évolution des rapports entre femmes et hommes, et pas uniquement le réseau de relations autour des femmes.

Pendant la Décennie des femmes (1976 à 1985) de l'ONU, l'approche «femmes et développement» a tenté de répondre aux besoins des femmes dans tous les secteurs (santé maternelle, création de revenus, agriculture, violence à l'égard des femmes, représentation politique des femmes, etc.). Malgré des ressources et des appuis limités, elle est devenue un secteur en soi, alors que les politiques et les programmes sectoriels se poursuivaient sans tenir compte des questions de genre, lançant à l'occasion seulement des programmes et des projets spécialement destinés aux femmes mais les considérant comme un groupe «vulnérable» au même titre que les enfants, les personnes âgées, les handicapés, les chômeurs.

L'approche «genre et développement» cherche quant à elle à résoudre le problème des rapports de pouvoir entre les deux sexes et pas uniquement les problèmes des femmes. Elle vise à sortir les problèmes de l'égalité de leur isolement (mécanismes

nationaux de promotion des femmes, projets pour les femmes, etc.) pour faire participer tous les acteurs concernés à la création d'une société équilibrée et pour promouvoir l'égalité des genres dans toutes les activités et dans tous les secteurs.

### Encadré 3: Répartition du temps de travail domestique par sexe en Tunisie

Femmes	Hommes	Temps du travail domestique
2 h 04	0 h 05	Préparation des repas et des provisions
1 h 20	0 h 03	Ménage
0 h 34	0 h 01	Vaisselle
0 h 30	0 h 04	Lessive
0 h 06	0 h 01	Corvée d'eau et de bois
0 h 03	0 h 01	Entretien des animaux domestiques
0 h 24	0 h 04	Soins aux enfants et personnes à charge
0 h 03	0 h 01	Suivi scolaire des enfants
0 h 02	0 h 06	Entretien logement bricolage, jardinage
0 h 11	0 h 14	Courses pour achats et factures
<b>5 h 15</b>	<b>0 h 40</b>	<b>Total</b>

Une étude du Ministère Tunisien de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées a fait ressortir que c'est dans le temps domestique que la différence entre les sexes est la plus nette. Toutes catégories confondues, les femmes mettent huit fois plus de temps que les hommes dans l'accomplissement du travail domestique, les soins aux enfants et aux personnes dépendantes de la famille.

La mise en place d'une stratégie de communication visant l'éradication des stéréotypes prévalant dans la sphère privée comme dans la sphère publique paraît à cet égard nécessaire.

En vue de l'ancrage des valeurs égalitaires l'association des médias à une telle stratégie s'avère primordiale d'autant que les études menées sur l'image de la femme dans les médias ont montré que l'image reflétée n'est nullement objective ni conforme au statut de la femme tunisienne ni au rôle qu'elle remplit au sein de la famille comme dans la société.

Pour changer les mentalités au sein de la famille, le Ministère pourra bénéficier des différents plans d'action nationaux dont il a la charge. Des actions pourraient être mises en œuvre pour cibler les attitudes et les comportements adoptés par les différents membres de la famille : les hommes, les femmes, les jeunes, les enfants. La société étant le prolongement de la famille, les changements de mentalités qui s'y opèrent auront un impact certain sur l'exercice de l'égalité par les femmes dans la sphère publique.

## **4.2.2 Exercice 2 : Comprendre le concept de stéréotype et ses effets sur l'imaginaire social**

**Durée** 80 mn

### **Objectifs**

Stimuler une réflexion sur la manière dont sont forgées les images des femmes et des hommes.

### **Méthodologie**

Jeux de cartes, brainstorming et études de cas.

Les études de cas porteront sur l'analyse de contenu de la production médiatique dans la région, pour détecter les stéréotypes et insisteront sur la confusion dans le discours médiatique entre sexe et genre.

L'exercice offrira des modèles pour s'exercer mais le formateur trouvera facilement d'autres exemples dans les médias qu'il utilisera pour étoffer son corpus.

### **Matériel requis**

Deux tableaux, des stylos de couleurs, un vidéo projecteur et un ordinateur, des fiches (cartes) autocollantes de couleurs différentes au nombre de la série de jugements de valeur (voir ci bas) pour chaque participant.

### **Les étapes du déroulement de l'exercice**

- Transcrire la série de jugements consignés ci bas sur le tableau
- Distribuer aux participants des cartons de différentes couleurs aux nombres de ces jugements
- Chaque participant transcrit les jugements sur les cartons (un par carton)
- Donner un temps de réflexion
- Les participants présentent chaque carton tour à tour, expriment leur avis en l'argumentant et en discutent avec les autres participants qui doivent aussi argumenter leur position
- Choisir deux rapporteurs parmi les participants un pour consigner les arguments pour et l'autre pour les arguments contre sur les deux tableaux
- Les rapports serviront à diriger le débat pour chaque jugement.

### ***Exemples de la série de jugements à transcrire sur les cartons***

- Les femmes sont bavardes
- Les hommes sont violents
- Les femmes ne sont pas qualifiées à la fonction de procureur car étant sensibles elles ne peuvent pas examiner le cadavre d'une victime de meurtre
- Le témoignage d'une seule femme n'est pas valide car les femmes ont une mauvaise mémoire
- Le chef de l'état doit être de sexe masculin car il a plus de discernement que la femme et moins de charges familiales. Il est libre des contraintes de la grossesse, allaitement et tâches reproductives
- Les élèves filles sont plus intelligentes que les élèves garçons puisque selon les résultats du dernier examen du baccalauréat elles constituent une majorité des admis et des lauréates – selon un exemple tunisien (5 sur 6)

- La femme comme les hommes a la liberté de choisir son compagnon sans tenir compte de sa race et de sa religion
- Les hommes et les femmes doivent s'occuper à égalité des tâches du foyer et de l'éducation de leurs enfants
- Les couturiers hommes sont efféminés
- Le système de quota est une discrimination envers les hommes

Les participants sont appelés à détecter les stéréotypes et la confusion entre sexe et genre et à proposer une expression d'une image alternative.

### Fiches de références

Ces fiches sont destinées au formateur. Elles aident à diriger et à approfondir le débat en offrant des éléments de réponses aux questions directives.

#### Fiche de référence 5 : C'est quoi un stéréotype ?

La représentation se rapporte littéralement à l'art de dépeindre, de faire le portrait de quelqu'un. Un portrait est une représentation. Ceci suggère immédiatement l'existence d'une différence entre la personne réelle et la personne dépeinte, peu importe la fidélité du portrait. Le concept «représentation» rappelle aussi l'intermédiaire: la personne chargée de créer l'image.

Toutes les définitions du mot «stéréotype» indiquent une relation entre la perception et l'image ou la caractérisation. Un stéréotype est généralement vu comme une généralisation basée à la fois sur des caractéristiques ou qualités réelles ou perçues

L'idée ancrée dans nos sociétés concernant les rôles immuables en fonction du sexe de l'individu, et qui est en grande partie responsable des inégalités et discriminations est une construction mentale, une idéologie basée sur des stéréotypes et non des faits réels et prouvés. Cette idéologie est renforcée par des images et des valeurs. Elle est propagée par le discours dominant qui n'épargne ni l'école ni les médias. Ce qui fait que l'individu est pris tout au long de sa vie dans le filet de ce discours auquel il n'est possible d'échapper qu'en découvrant un discours alternatif et convaincant. Les stéréotypes sont présents dans les relations quotidiennes et apparaissent de manière visible dans un très grand nombre de gestes, d'actes et de comportements. La lutte contre les stéréotypes sexistes implique donc d'intervenir dans la normalité apparente de la vie courante. C'est l'objectif essentiel de l'approche genre qui peut contribuer à ébranler les fondements du discours dominant. Il est donc nécessaire d'inclure dans l'approche genre l'étude des stéréotypes.

*Remarque : Le formateur pourrait ici présenter des exemples de production journalistique sélectionnés en fonction du public cible*

#### Encadré 4 : Le partage des tâches domestiques

Au Maroc, il ressort d'une enquête réalisée sur les perceptions des africains et des africaines de l'égalité hommes – femmes que 71,14% des personnes interrogées

acceptent l'idée du partage des tâches du foyer dans un couple où les deux travaillent. Cependant l'écart qui existe entre les femmes et les hommes est de pratiquement: 41,59% de femmes partagent cette idée contre 28,90% d'hommes.

Cependant, si les femmes adhèrent davantage que les hommes à la division des tâches, les deux sexes sont relativement attachés aux rôles sociaux classiques qui caractérisent le clivage espace privé/public, l'espace privé continuant à être perçu comme celui des femmes même lorsqu'elles exercent par ailleurs une activité professionnelle. Il est nécessaire d'expliquer les réticences des femmes à partager les tâches du foyer avec les hommes. Elles semblent considérer que c'est leur domaine de compétence et en refusent l'accès aux hommes, parce qu'elles vivent l'espace privé comme un espace de pouvoir. Le lieu d'expression traditionnel du pouvoir des femmes est la famille, la sphère domestique. Les femmes semblent ainsi avoir du mal à se défaire de leur rôle traditionnel par crainte (consciente ou inconsciente) d'une déstructuration de rôles sociaux au sein de la famille.

Ce sont avant tout les contraintes économiques qui font que, de plus en plus, les deux conjoints sont dans l'obligation de participer à l'entretien de la famille. Il semblerait que cette raison procéderait de la réalité du contexte économique et social où les hommes ont de plus en plus de difficultés à assumer seuls la prise en charge matérielle de la famille, notamment dans les grandes villes. Cependant, les hommes continuent à maintenir la plupart des pouvoirs économiques et à contrôler les processus de prise de décisions au sein du ménage. Les études qui permettent de vérifier cette hypothèse sont rares mais selon les résultats de quelques enquêtes qualitatives, les rapports d'obéissance de l'épouse à son mari ne sont point, dans l'ensemble, démarqués de ceux qui prévalaient au sein de la famille étendue. Les revenus des épouses sont souvent considérés comme un simple appoint au revenu de l'homme. En somme, le mari reste, en général, le chef du foyer, celui qui prend les grandes décisions relatives à la famille.

Une autre réalité existe cependant : La proportion des femmes qui dirigent un ménage est importante, particulièrement dans les villes. Dans ces milieux, elle atteint 22,5%. En milieu rural, le poids des femmes cheffes de ménage, bien qu'encore faible, atteint 10,3%. Cet écart entre les deux milieux s'explique d'une part, par la nature même des familles dans les deux milieux (par exemple, 71,6% des ménages ruraux comportent trois générations ou plus contre 57,1% en milieu urbain) et d'autre part, par une émancipation plus poussée des femmes citadines.

#### **Encadré 5: Droits des femmes dans le domaine culturel, rôle des communications et des médias**

**Les droits qui constituent le troisième pilier des Conclusions d'Istanbul ont trait aux aspects suivants:**

- Droit à l'éducation
- Droit à une image positive et exempte de préjugés des filles et des femmes
- Droit à une représentation équilibrée aux seins des instances décisionnelles culturelles (médias et arts) et scientifiques

- Droit à l'accès effectif des femmes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), et aux activités visant à donner aux femmes une culture informatique
- Favoriser l'accès effectif des femmes aux domaines de la communication et des médias

**La situation des femmes dans la région euro méditerranéenne et les réalités socio culturelles par rapport à ces droits ainsi que leurs conséquences :**

- Persistance des images discriminatoires envers les femmes dans la publicité, les fictions et les informations
- Faiblesse de la participation des femmes journalistes dans les instances de décisions médiatiques
- Faiblesse de la participation des femmes réalisatrices et «productrices» de culture dans les instances de décisions culturelles
- Une fracture numérique entre les sexes, dans les nouvelles communications électroniques qui véhiculent une partie significative de la culture moderne

**Les causes et les contraintes de cette situation :**

La presse et les médias audiovisuels jouent un rôle potentiel dans la propagation des stéréotypes sexo-spécifiques, notamment en ce qui concerne les rôles attribués aux femmes et aux hommes. La publicité privée est une source d'investissements importante dans les médias, un pouvoir financier qui a des incidences sur le contenu. La plupart des pays interviennent en faveur d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les médias, mais la majorité des mesures sont axées sur la presse traditionnelle et la télévision, alors que c'est au niveau de la conception des programmes et de la rédaction que l'intégration de la dimension genre dans les médias pose le plus de difficultés.

Les manuels scolaires continuent par ailleurs à véhiculer des stéréotypes sexistes, les écolières ne choisissent que plus rarement les mathématiques et les matières scientifiques et ne visent pas des carrières scientifiques ce qui a pour résultat la domination masculine dans le secteur des TIC.

**Exemple 1 :** L'Algérie déclare que les femmes représentent plus de 55 % des professionnels travaillant pour la presse écrite publique et privée (quotidiens et magazines). Il ressort des statistiques établies en 2006 que 194 femmes journalistes travaillaient à l'époque pour la radio nationale (dont 132 pour la station de radio centrale et 62 pour les stations de radio régionales) sur un total de 440 journalistes, ce qui représente 44,09 %. Elles occupaient, en outre, 32 des 158 postes à responsabilité (depuis la fonction de chef de département jusqu'à celle de directeur de la rédaction) et assuraient, pour deux d'entre elles - la fonction de «directeur de station de radio». Sur les 219 journalistes de télévision 148 sont des femmes (65,6 %). Plusieurs femmes assument également la responsabilité d'émissions et de journaux télévisés.

**Exemple 2 :** La Tunisie indique une augmentation, au fil des ans, du nombre d'étudiantes inscrites à l'Institut de presse et des sciences de l'information (IPSI), en charge de la formation des journalistes tunisiens. En 2008, les femmes comptaient pour 73,9 % des étudiants et pour 79,7 % des étudiants diplômés.

### 4.2.3 Exercice 3 : Les stéréotypes dans les productions médiatiques

**Durée** 120 mn (à raison de 60 mn pour l'analyse quantitative et 60 mn pour l'analyse qualitative)

#### **Objectifs**

- Sensibiliser les journalistes participants à l'impact des stéréotypes sur la déformation de la réalité ainsi qu'aux moyens de les neutraliser dans l'exercice de leur métier.
- Etudier les possibilités alternatives qui s'offrent aux journalistes et réalisateurs de programmes.

#### **Méthodologie**

Analyse quantitative et qualitative du contenu de travaux journalistiques en termes de genre et stéréotypes.

#### **Matériel requis**

Des ordinateurs reliés à Internet ou un échantillon de journaux préparé par le formateur, deux tableaux, des stylos de couleurs, du papier et des fiches de différentes couleurs.

#### **Les étapes du déroulement de l'exercice**

- Le formateur explique le but de l'exercice : le travail consiste à faire une analyse quantitative et qualitative de journaux de différents statuts pour dégager en termes quantitatifs le degré de présence des deux sexes dans l'agenda de ces journaux, mettre à jour les représentations des rapports sociaux relatives aux deux sexes et voir dans quelle mesure le statut du journal peut influencer son orientation en terme de genre, d'équilibre et d'égalité.
- Prendre par exemple quatre types de journaux : un journal d'information général, un journal à fort tirage, un journal partisan, une revue destinée à l'élite.
- Les journaux peuvent être pris au hasard ou bien en fonction d'un événement important ou les deux à la fois. Par exemple nous proposons des éditions qui correspondent à la couverture de la « révolution » tunisienne (janvier 2011) et égyptienne (février 2011) pour voir comment les médias ont représenté en termes quantitatifs et qualitatifs la participation des femmes et des hommes à ces deux événements décisifs dans la vie d'une nation. La comparaison entre une édition en temps « normal » et une édition en temps « exceptionnel » peut être édifiante à cet égard.
- La recherche sur Internet constitue, pour le formateur et les participants, un moyen pratique pour la constitution de cet échantillon.
- Diviser les participants en quatre groupes:
  - a) 2 groupes travailleront sur le corpus des journaux partisans et d'information générale
    - G1 journaux d'information générale
    - G2 journaux partisans et journaux à grand tirage
  - b) 2 groupes pour le corpus des journaux à fort tirage
    - G1 statut général
    - G2 statut partisan et à grand tirage

- Chaque groupe désigne un rapporteur et un présentateur du résultat de son travail
- Le formateur présente les questions directives
- Chaque groupe présente son analyse critique des cas étudiés sur les tableaux suivants
- La présentation de l'analyse est suivie d'un débat sur l'analyse elle-même et les traitements médiatiques
- Le rapporteur désigné de chaque groupe veille à prendre des notes au tableau

**Tableau 2: Analyse quantitative textuelle**

Rubrique/ journal	H à la Une	F à la Une	H national	F national	H international	F international	H culture	F culture	H divers	F divers	H sport	F sport	H spécial femme	F spécial femme	H people	F people	H religion	F religion	H divertissement	F divertissement	Totaux nombre	Totaux Taux
Journal1 nombre																						
Journal1 taux																						
Total nombre																						
Total Taux																						
Journal2 nombre																						
Journal2 taux																						
Totaux																						

**Tableau 3: Analyse quantitative iconographique**

Rubrique/journal	H à la Une	F à la Une	H national	F national	H international	F international	H culture	F culture	H divers	F divers	H sport	F sport	H spécial femme	F spécial femme	H people	F people	Totaux nombre	Totaux Taux
Journal1 nombre																		
Journal1 taux																		
Total nombre																		
Total Taux																		
Journal2 nombre																		
Journal2 taux																		
Totaux																		

### Questions directives

- 1) Le contenu du journal (traitement rédactionnel) est-il équilibré en terme numérique entre les femmes et les hommes ?
- 2) Si vous estimez que le contenu est équilibré, quels sont les facteurs qui selon vous ont permis d'atteindre cet équilibre?
- 3) Si vous estimez que le contenu est déséquilibré, quels sont les facteurs qui selon vous ont causé ce déséquilibre ?
- 4) Quelles sont les rubriques où l'un des deux sexes est le plus présent ?
- 5) Quelles sont les rubriques où l'un des deux sexes est le moins présent ?
- 6) Pour les rubriques où l'un des deux sexes est absent, quelle pourrait en être la raison selon vous ? S'agit-il d'une coïncidence? Est-ce volontaire ? Est-ce le résultat de l'indifférence, d'un manque de temps ou est-ce autre chose ?
- 7) Le contenu général du journal relatif à la dimension iconographique (traitements par la photo, la caricature, le dessin) est-il équilibré en termes numériques entre les femmes et les hommes ? Comment l'expliquez-vous ?
- 8) Ces chiffres sont-ils importants? Pourquoi ? Que nous disent-ils à propos de la manière dont les médias représentent la réalité et la diversité sociale?
- 9) Par la fréquence des thèmes récurrents, la presse contribue à déterminer ce qui est important dans l'actualité et ce qui l'est moins. Dans quelle mesure le déséquilibre en faveur d'un des deux sexes dans l'agenda setting d'un média peut-il contribuer au processus de marginalisation ou/et d'exclusion de l'autre sexe ?
- 10) Dans quelle mesure la 'réalité objective' limite-t-elle les options du journaliste ?
- 11) Dans quelle mesure la vision du monde du journaliste influence-t-elle les décisions du journaliste et ses choix ?
- 12) Est-il véritablement la responsabilité des journalistes de rechercher activement des femmes?
- 13) Dans quelle mesure le journaliste devrait-il, ou pourrait-il, aller dans cette direction sans, par exemple, 'falsifier' la réalité ?

### Fiches de références

Ces fiches sont destinées au formateur. Elles visent à diriger et à approfondir le débat en offrant des éléments de réponses aux questions directives.

#### Fiche de référence 6 : La marginalisation des femmes

En moyenne, lorsque nous regardons la télévision, nous voyons deux fois plus d'hommes que de femmes.

L'étude menée sur six diffuseurs européens montre qu'aux heures de grande écoute, les hommes dominent dans les rôles autoritaires: 72% des personnalités

politiques et 80% des professionnels qui apparaissent à l'écran sont des hommes. Par opposition, la représentation féminine est plus élevée dans le rôle de 'citoyen ordinaire' (47%) et de victime (37%).

**La participation des femmes dans différents genres de programmes:**

Le plus important niveau de participation féminine se retrouve dans les programmes pour enfants: 44%.

Les programmes sportifs de grande écoute ne présentent que 12% de femmes.

**Les thèmes racontent l'histoire**

La même recherche montre que les femmes se retrouvent le plus souvent dans des programmes traitant de questions liées aux relations humaines, familiales, sociales et à la santé.

Les femmes sont le moins souvent représentées dans des programmes relatifs aux crimes, à la science, à la technologie et au sport.

*Source: Le kit «Screening Gender», EU.*

**Bonne pratique : France**

Le dernier rapport de la commission de réflexion sur l'image de la femme dans les médias qui a été remis à la secrétaire d'État à la solidarité, en charge des droits de la femme, indique non seulement que les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans les médias, mais que leur présence est en outre affaiblie par le traitement qui leur est réservé en ce qui concerne leur identité et leur rôle social, ce qui contribue à perpétuer certains stéréotypes. Les femmes sont invisibles ou occupent des fonctions secondaires dans les médias à caractère intellectuel. Le rapport propose dès lors de créer un outil de surveillance des médias, afin d'encourager les professionnels à se doter de meilleures règles et à éviter les stéréotypes sexistes. La commission sur l'image des femmes dans les médias a acquis un statut permanent et son objectif essentiel est de mieux lutter contre les stéréotypes. Elle a aussi été chargée de définir des indicateurs spécifiques permettant d'évaluer les mesures concrètes prises par les médias pour renforcer la représentation des femmes.

### 4.3 Séance 2 : Les stéréotypes dans les médias

#### 4.3.1 Exercice 4 : Le fonctionnement des stéréotypes dans la production médiatique

**Durée** 60 mn

**Objectifs**

- Comprendre le fonctionnement des stéréotypes
- Mettre à jour les bonnes et mauvaises pratiques en matière de traitement médiatique à la lumière de la question genre
- Réfléchir sur un traitement plus équilibré

## **Méthodologie**

Analyser la qualité de la couverture factuelle et iconographique des productions médiatiques. Nous proposons de travailler en nous inspirant du modèle d'analyse du rapport : "Projet Mondial de Monitoring des médias 2009/2010" (GMMP 2010).

## **Les étapes du déroulement de l'exercice**

Le travail se fait en groupes de travail par corpus et média

- Un corpus de travaux journalistiques (Presse écrite, électronique, audio visuel) est choisi.
- Diviser les participants en 2 groupes selon leur spécialité :
- Groupe 1 : presse écrite et électronique
- Groupe 2 : audio visuel
- Chaque groupe désigne un rapporteur et un présentateur du résultat de son travail.
- Le formateur explique le sujet de l'exercice et présente les questions directives.
- Chaque groupe présente son analyse critique des cas étudiés selon la typologie indiquée dans le tableau suivant tout en précisant les arguments.
- La présentation de l'analyse est suivie d'un débat sur l'analyse elle-même et les traitements médiatiques.
- Le rapporteur désigné de chaque groupe veille à prendre des notes au tableau.

## **Tableau 4: Classification Genre et Médias (GEM)<sup>6</sup>**

<b>1. Stéréotype flagrant</b>  Articles ou images où les femmes sont représentées dans des rôles stéréotypés, tels qu'en tant que victimes ou objets sexuels.  Articles ou images où les hommes sont représentés jouant des rôles stéréotypés tels que ceux de leaders ou d'hommes d'affaires experts.	<b>2. Stéréotype subtil</b>  Articles ou images encourageant la perception traditionnelle des rôles familiaux des femmes et publics des hommes, les faisant paraître « normaux », comme dans le cas de l'angoisse maternelle, et non de celles des deux parents, par rapport au sort ou au comportement d'un enfant.  Articles faisant allusion aux femmes sur la base de relations personnelles étrangères au sujet de l'intrigue; comme par exemple, lorsqu'il est fait allusion à une femme ministre du culte comme étant l'épouse de quelqu'un.
<b>3. Occasions manquées sans référence au genre (GB – Gender-blind)</b>  Articles où l'on observe un manque d'équilibre (donc, de diversité) quand aux sources de	<b>4. Attentif aux questions de genre</b>  <b>4A.</b> Articles et images où <u>sont mis en cause des stéréotypes</u> , et où est encouragé le débat sur des questions liées au genre dans la perspective des

<sup>6</sup> Adaptation à partir du système de classification Gender Links GEM, développé pour l'étude de ligne de base réalisée par le réseau Southern African Gender and Media.

<p>référence, et où l'on ne fait connaître qu'une seule perspective sur un sujet.</p> <p>Articles dépourvus d'une perspective de genre dans le cadre d'affaires quotidiennes telles que les élections ou le budget, dépouillant les récits de perspectives nouvelles et intéressantes, comme par exemple, l'impact négatif des coupures de subventions pour les femmes pauvres.</p>	<p>droits humains, tel que dans le cas des femmes pilotes ou des hommes dispensateurs de soins.</p> <p><b>4B.</b> Articles montrant <u>un équilibre de genres quant à leurs sources de référence</u>; où il est fait état de différentes perspectives et différents impacts sur femmes et hommes, y compris par le biais de données dispersées sur le genre; par exemple, combien de femmes et combien d'hommes bénéficient de certains genres de subventions; quels usages sont faits de ces subventions, et les différentes conséquences d'éventuelles coupures de ces dernières.</p> <p><b>4C.</b> Avec une <u>attention spécifique au genre</u>: Articles concernant l'inégalité entre hommes et femmes; structures ; processus; campagnes visant à promouvoir l'égalité des genres, comme les barrières ('plafonds de verre') dans certaines professions.</p>
---	--

**Questions directives pour la presse écrite :**

- 1) Comment les femmes sont t-elles représentées, à travers les qualificatifs et les lieux, dans le contenu analysés ?
- 2) Quels sont les rôles qui leur sont assignés dans différents domaines : politique, social, culturel, économique?
- 3) Y a-t-il une différence entre les rôles que jouent les femmes selon ces articles et les fonctions qu'elles occupent dans le monde réel ?
- 4) Comment expliquez vous cette concordance ou cette différence?
- 5) Sous quelles formes se manifeste la tendance à la construction et à la reproduction de stéréotypes?

**Questions directives pour l'audio-visuel :**

- 1) Qui ou/et quel est le sujet de cette histoire?
- 2) Quelle est l'attention accordée aux images des femmes et des hommes dans le contenu de ce reportage? Le traitement est t-il équilibré ? Comment l'expliquez- vous?
- 3) Qui est en première ligne en termes de taux de présentation des deux sexes
- 4) Qui parle le plus en termes de sexe des intervenants ?
- 5) Quels sont les lieux et les rôles des femmes et des hommes représentés dans ce reportage?
- 6) Quel est finalement le message transmis par ce reportage ?
- 7) Quels sont les éléments qui contribuent aux images stéréotypées ?
- 8) Quelle aurait pu être la contribution des femmes à cette information?

## Fiches de références

Ces fiches sont destinées au formateur. Elles aident à diriger et à approfondir le débat en offrant des éléments de réponses aux questions directives.

### Fiche de référence 7 : Interrogations pertinentes

- La plupart des couples divisent en partie les rôles de façon stéréotypée. Par exemple, le mari a tendance à s'occuper des questions d'argent, alors que la femme assume davantage de responsabilités quant à l'éducation des enfants. Etes-vous conscient de ces distributions des rôles et des tâches sociales ?
- Dans quelle mesure devriez-vous les considérer comme acquises lorsque vous prévoyez un programme ou une interview ? Dans quelle mesure allez-vous simplement renforcer les stéréotypes fondés sur les sexes - par exemple, en interviewant uniquement une femme à propos des enfants ou un homme à propos de l'argent ? Dans quelle mesure devez-vous remettre en question ces rôles et ces stéréotypes ?
- Lorsque des personnes sont interviewées en couple, le modèle habituel consiste à donner la parole davantage à l'un qu'à l'autre. Supposez-vous automatiquement que celui qui parle le fait au nom des deux, ou souhaitez-vous que chacun d'entre eux raconte sa propre histoire ?
- Dans quelle mesure l'angle de la caméra et son usage général sont-ils influencés par le genre du programme ? Par exemple, y a-t-il des différences dans la manière dont les femmes et les hommes tendent à être filmés par la caméra dans des programmes d'informations, dans des émissions dramatiques, dans des programmes sportifs ou dans des shows musicaux ?
- Qu'en est-il des autres aspects techniques, tels que l'éclairage, la musique, les effets sonores, et autres ? Quelle influence peuvent-ils avoir sur les modèles de représentation des sexes ?
- Comment la caméra peut-elle contribuer à représenter la diversité ?
- Quelles étapes l'opérateur de prises de vues devrait-il suivre pour garantir que l'utilisation de la caméra- angles, mobilité, prises de vue - ne renforce pas par mégarde une représentation inéquitable des femmes et des hommes ?
- Quel impact ces angles et ces perspectives pourraient-ils avoir sur le résultat final, sur le type d'histoire que vous obtiendrez en fin de compte ?
- Cette approche - c'est-à-dire la recherche des différentes perspectives - est-elle plus appropriée pour certains genres de programmes que pour d'autres ?

### Fiche de référence 8 : Bonnes pratiques en matière de lutte contre les stéréotypes

La **Jordanie** a diffusé des spots à la télévision et à la radio pour lutter contre les stéréotypes. Les tables rondes portant sur la place des femmes dans les services de radiodiffusion ou dans les médias en général, l'élaboration de lignes directrices pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les services de radiodiffusion télévisuelle et les incitations sous forme de prix annuels décernés au

meilleur programme sous l'angle de la parité ou de l'égalité entre les sexes jouent tous un rôle dans le rétablissement de l'équilibre culturel des médias en faveur des femmes.

Au **Maroc**, une Charte Nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias a été adoptée. Malgré la Charte, force est de constater la faiblesse de l'implication des médias dans le renforcement des rôles des femmes. Face à cette réalité, le Ministère de la Communication a initié des sessions de formation au profit des cadres du ministère et de certains acteurs médiatiques et qui ont abouti à la mise en place d'un comité de suivi de l'égalité de genre dans les médias. Depuis 2006, neuf sessions de formation ont été organisées sur les questions de genre, auxquelles s'ajoutent deux autres destinées aux journalistes (hommes et femmes) et axées sur le rôle des médias dans le renforcement de la participation politique des femmes aux élections de 2009.

En **Belgique**, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (organisme fédéral) a mené, en 2009, une étude approfondie sur la représentation des femmes et des hommes dans la publicité.

Au **Portugal**, un prix de la «parité hommes-femmes dans les médias» est décerné chaque année depuis 2005 par la commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes.

#### **4.4 Exercice 5 : Autoévaluation genre des participants par rapport à leur parcours professionnel**

**Durée** 60 mn

**Objectif** Consolider les connaissances acquises pendant cette journée de formation

**Méthodologie** Brainstorming

##### **Matériel requis**

Un tableau, des stylos de couleurs, du papier

##### **Les étapes du déroulement de l'exercice**

- Le formateur explique le sujet et ses objectifs
- Présente les questions
- Donne un temps de réflexion
- Il désigne un rapporteur
- Les participants présentent leurs travaux tour à tour
- Le formateur lance le débat
- Le rapporteur prend note des réponses et réactions sur le tableau
- Une synthèse est présentée

##### **Questions directives**

1) En tant que journaliste, comment expliquez-vous ou évaluez-vous votre propre passé personnel - le cadre historique de votre vie – par

rapport aux questions de genre? Vos visions à ce propos ont-elles changé au fil du temps - par exemple, vos visions sur la vie publique, le travail, la famille, les relations humaines en général?

2). En ce moment, comment voyez-vous votre propre responsabilité professionnelle par rapport à la position sociale des femmes?

3). En regardant l'avenir, comment pensez-vous que la représentation médiatique – des hommes et des femmes, de la diversité - va-t-elle évoluer au cours de la prochaine décennie?

4) Dans votre propre métier ? Pensez- vous avoir un rôle à jouer dans cette évolution?

### **Bibliographie**

- 1) Genre et médias arabes, kit de formation, Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche, CAWTAR, 2011
  
- 2) Femme et télévision au Maghreb. Amélioration de l'image de la femme dans les télévisions du Maghreb francophone, Sahbi Ben Nablia. Bureau Multipays de l'UNESCO pour l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Publié en 2009
  
- 3) La Réalité de la Réalité; Confusion, Désinformation, Communication. Watzlawick P. Traduit par Roskis, éditions le Seuil, Paris, 1978.
  
- 4) La Tribune, Le Devoir et les manifestations de Québec contre la conscription en 1918 : la diffusion d'une idéologie par le traitement journalistique. Bussières, Jacinthe. Revue d'études des Cantons de l'Est, no 2, 1997.
  
- 5) L'emprise du journalisme, Bourdieu Pierre. Actes de la recherche en sciences sociales, n° 101-102, mars, 1994.

## **4.5 Evaluation de la session (Module 2)**

### ***a) Conduite de la formation***

Mettre une croix dans le choix correspondant.

Domaines d'évaluation	très insuffisant	insuffisant	satisfaisant	très satisfaisant	sans objet	Commentaires
Qualité du programme.						
Qualité des méthodes et démarches de formation						
Adaptation des exercices aux objectifs						
Clarté des définitions						
Prestation du formateur						
Vie de groupe, participation						

**b) Apports de la formation: Globalement, cette session a-t-elle répondu à vos attentes ?**

Apports	très insuffisant	insuffisant	satisfaisant	très satisfaisant	sans objet	Commentaires

## **V. MODULE 3: L'ANALYSE DU DISCOURS MEDIATIQUE SUR LES QUESTIONS DE L'EGALITE**

### **5.1 Introduction**

Le discours des médias sur les questions de l'égalité dans la région méditerranéenne sud est très influencé par deux types de discours : politique et religieux. On assiste d'un côté à la reproduction d'un discours reflétant l'instrumentalisation des droits des femmes tel que véhiculé par les gouvernements et d'un autre côté à un discours qui instrumentalise la religion pour dénigrer des droits fondamentaux aux femmes tel le droit à l'éducation, à l'emploi ou à la santé. Ces deux discours évoluent dans un contexte social caractérisé par une certaine résistance à l'égard de l'égalité ne la considérant nullement comme une priorité. Dans les pays arabes, le double référentiel religieux et universel suscite des interprétations différentes des droits et de leur application. Le référent religieux domine les relations familiales et le statut personnel, alors que le référent universel imprègne les rapports dans l'espace public. Le référent religieux dans sa lecture actuelle, est restrictif dans certains domaines. Les décideurs et certaines ONGs estiment que les efforts consentis en faveur des droits des femmes et de l'égalité sont significatifs et qu'il est important que le référentiel religieux, qui exprime l'identité culturelle, soit mobilisé dans sa lecture la plus favorable aux femmes. Par contre, quelques ONG féminines et de droits humains, estiment que le référentiel religieux, quelque soit la lecture progressiste entreprise, ne pourrait garantir l'émancipation des femmes. Il s'agit-là d'un débat qui demeure ouvert quant aux références mobilisables voir souhaitables afin de promouvoir les droits des femmes.

Ces deux discours idéologiques parasitent les connaissances en matière des droits des femmes et marginalisent sinon excluent le référentiel universel relatif à ces droits.

Ce module tente de mettre à jour cette situation par le biais de l'analyse du discours médiatique. Les techniques d'analyse du discours sont différentes des techniques classiques de l'analyse de contenu. Ces dernières se contentent d'analyser quantitativement et qualitativement le contenu explicite et visible du texte, alors que les techniques d'analyse du discours vont au delà de l'expression verbale et s'intéressent à l'implicite qui constitue le sens du discours.

Un émetteur peut ainsi exprimer plusieurs fois son appui à l'égalité entre les sexes, une simple analyse quantitative du contenu peut amener l'analyste à conclure qu'il défend cette égalité, alors qu'une analyse des champs sémantiques qui entourent cette expression et des références exprimées par cet émetteur, ainsi que son argumentaire, son idéologie et le contexte de son discours, peuvent dévoiler le contraire.

### **Présentation générale**

Les analyses du discours de ce module sont opérées à la lumière des spécificités régionales arabes et euro-méditerranéennes de l'égalité entre les hommes et les

femmes tel qu'ancrées dans les Conclusions Ministérielles d'Istanbul (2006) et de Marrakech (2009).

Ce module se compose de cinq exercices dont 4 portent sur l'analyse actancielle et l'analyse du processus d'argumentation de productions médiatiques à thèmes politique, socio économique, culturel et religieux. Le cinquième exercice est un jeu de rôles consistant en la production d'un débat télévisé entre des candidat(e)s aux élections présidentielles et des journalistes.

### **Objectifs**

- Renforcer la capacité des journalistes participants quant aux choix des techniques linguistiques et argumentaires les plus appropriées en termes d'égalité genre, lors du traitement de sujets relatifs aux droits des femmes.
- Identifier la démarche de l'émetteur et du message en les questionnant sur leur manière d'interpeller l'activité cognitive du récepteur et d'édifier un idéal ou une référence.

### **Méthodologie**

Les exercices de ce module utilisent des techniques d'analyse du discours où la logique, le recoupement, les vérifications et la démarche critique sont présentes par excellence.

## **5.2 Séance 1: Analyse des représentations et de l'argumentaire dans le discours politique, culturel et socio économique dans les médias**

### **5.2.1 Exercice 1 : Les femmes dans le discours politique des médias**

**Durée**            80 mn

#### **Objectifs**

- Découvrir la logique des systèmes de représentations concernant les femmes à partir de l'attitude du média vis à vis de l'événement, c'est à dire la façon dont est traitée l'information et l'importance qui lui est accordée.
- Détecter les techniques linguistiques de propagande utilisées dans le discours politique des médias.
- Comprendre les processus, mécanismes, et techniques par lesquels s'établit -ou ne s'établit pas- un espace interlocutoire, par le biais du verbe politique médiatisé.

#### **Méthodologie**

Analyse du discours sur base de la technique actancielle. Cette technique permet d'analyser les représentations. (voir encadré ci bas)

La grille d'analyse que nous proposons pour cet exercice repose sur deux grands ensembles :

- Les représentations, composées des forces adjuvantes : acteurs, actions et valeurs invoquées.

- Les obstacles, composés d'éléments symétriques aux forces adjuvantes.

### **Matériel requis**

Le corpus destiné à cet exercice contient 3 articles dont deux sont parus dans deux quotidiens tunisiens d'expression française les 28 et 29 octobre 2010. Ils sont choisis en fonction de l'événement (réunion de l'Organisation de la Femme Arabe) et de la nature de leur contenu. Ceux-ci tendent à illustrer l'instrumentalisation politique de l'événement et ses conséquences négatives sur le discours médiatique concernant les droits des femmes.

Le corpus est composé de:

- Un article paru dans le quotidien tunisien "La Presse" - porte parole du gouvernement - intitulé « 8e session ordinaire du Conseil exécutif de l'OFA à Mascate (Oman) - Vibrant hommage à Mme Leïla Ben Ali pour ses efforts louables en matière de promotion de la femme arabe »
- Un article paru dans le quotidien tunisien "Le Temps" intitulé « *Briser les chaînes* »
- Un article en langue arabe paru dans le journal égyptien "Al masry al youm" sous le titre « *La femme égyptienne bouge enfin* »

### **Les étapes du déroulement de l'exercice**

- Partager les participants en 2 groupes ce qui est pédagogiquement moins contraignant et moins inhibant, et permet une réflexion commune plus approfondie car les participants partagent leurs connaissances.
- Distribuer aux deux groupes le même corpus à analyser.
- Chaque groupe désigne un rapporteur.
- Projeter le tableau qui contient la grille d'analyse.
- Expliquer le but de l'exercice et la méthode d'analyse.
- Donner un temps de réflexion et de travail.
- Un des deux groupes présente son rapport.
- Le second groupe intervient pour compléter ou/et corriger (le débat étant assez longs, le temps imparti ne permet pas la présentation des deux rapports).
- Ouvrir le débat.
- Analyser le discours des 3 articles en vous aidant des 2 tableaux suivants et de l'encadré comprenant les explications relatives aux divers éléments composant ces grilles de lecture.

#### **Questions directives**

- 1) Comment cette article a t-il contribué à informer l'opinion publique sur la question de la situation des femmes à cette occasion ?
- 2) Quelles images et valeurs en a-t-il véhiculées ? Celles du pouvoir, celles de la société civile, celles des femmes elles-mêmes?
- 3) Quelles images et références véhicule t-il sur les droits des femmes?
- 4) A-t-il réparti la parole entre les différents acteurs d'une manière équilibrée ou a-t-il favorisé une tendance politique au détriment d'une autre?
- 5) Quelle est la nature du langage dominant?

6) Quels sont les thèmes les plus fréquemment traités et comment sont-ils traités?

**Tableau 1 : La grille d'analyse des acteurs dans le discours politique des médias** (selon le jugement du média)

Acteurs principaux positifs	Acteurs principaux négatifs	Acteurs associés positifs	Acteurs associés négatifs	Acteurs secondaires positifs	Acteurs secondaires négatifs	Victimes	Actés positifs	Actés négatifs

**Tableau 2 : Analyse du champ sémantique relatif aux acteurs dans le discours politique des médias** (selon le jugement du média)

Acteurs/images	Acteurs principaux positifs	Acteurs principaux négatifs	Acteurs associés positifs	Acteurs associés négatifs	Acteurs secondaires positifs	Acteurs secondaires négatifs	Victimes	Actés positifs	Actés négatifs
<b>Qualificatifs</b>									
<b>Actions</b>									
<b>Rôles</b>									
<b>Valeurs</b>									
<b>Références</b>									

## Fiches de références

Ces fiches sont destinées au formateur. Elles l'aident à diriger et à approfondir le débat en offrant des éléments de réponses aux questions directives.

### Fiche de référence 1 : Définition des éléments constitutifs de la grille d'analyse actantielle

#### Les acteurs

Il s'agit des personnes physiques ou morales ou de groupes et institutions (la première dame, les femmes, l'organisation) auxquels l'émetteur attache des actes, rôles, valeurs et qualifications et références. L'acteur peut être un acteur associé à l'acteur principal (les femmes avec la femme du président), l'acteur peut être aussi un acté celui-ci subit une action, il est passif. (ex: donner aux femmes), l'acteur peut ne pas être spécifié (celui, certains...) C'est la parole de l'émetteur qui détermine la qualité (forces adjuvantes ou obstacles) des acteurs et non pas l'opinion de l'analyste.

#### Les actions

Il s'agit de tout acte rattaché à l'acteur par l'émetteur, y compris les non-actions, les actes subis et les actions sur soi. L'analyste doit respecter le mode du verbe tel que déterminé par le locuteur (présent, passé, futur, interrogatif, négatif, impératif, conditionnel) en spécifiant le contexte du verbe (ex : ils ont vécu dans la peur).

**Les qualificatifs** qui sont rattachés par l'émetteur à l'acteur.

**Les rôles** qui sont attribués par l'émetteur aux acteurs

#### Les valeurs

Elles sont de natures diverses :

- Juridiques : la loi, la constitution, les décisions de l'ONU, etc.
- Idéologiques : démocratie (séparation des pouvoirs, élection...)
- Religieuses : Islam - al Ijtihad (l'exégèse) al ijma (l'unanimité) al choura (la consultation)
- Les valeurs de la modernité : rationalisme, progrès, développement, connaissance, sciences, histoire humaine, la compétence, la paix, la sécurité, l'égalité, la liberté, etc.
- Les valeurs nationales ou nationalitaires : histoire, martyrs, unité, culture, patrimoine
- Les valeurs qui renforcent l'autorité de l'Etat : l'indépendance, la souveraineté, le pouvoir, l'armée.

#### Les références

Elles comprennent les noms propres, ceux des institutions et des espaces géographiques. Pour une analyse plus approfondie, cette grille d'analyse des champs référentiels permet de redistribuer les références du locuteur dans des catégories relatives aux diverses étapes historiques et selon les personnalités, les institutions et les événements cités.

**Fiche de référence 2 : Exemple d'une partie d'un article analysé selon la grille d'analyse des acteurs dans le discours politique des médias.**

**NB : Il s'agit des trois premiers paragraphes de l'article intitulé : *Vibrant hommage a Mme Leila Ben Ali***

Acteurs principaux positifs	Acteurs principaux négatifs	Acteurs associés positifs	Acteurs associés négatifs	Acteurs secondaires positifs	Acteurs secondaires négatifs	Victimes	Actés positifs	Actés négatifs
Leïla Ben Ali		Chef de l'Etat (épouse de)		Le vice-Premier ministre du Sultanat d'Oman			Les femmes arabes	
Leïla Ben Ali		Président de la République (épouse du)		OFA			Des femmes arabes du troisième âge	
Epouse du Chef de l'Etat				Les membres des délégations arabes			Les femmes arabes	
Présidente de l'OFA				Les participants			L'organisation de FA	
La Première Dame de Tunisie								
Leïla Ben Ali								

**Tableau 3: Analyse du champ sémantique relatif aux acteurs dans le discours politique des médias : exemples** (selon le jugement du média)

Acteurs/images	Acteurs principaux positifs	Acteurs principaux négatifs	Acteurs associés positifs	Acteurs associés négatifs	Acteurs secondaires positifs	Acteurs secondaires négatifs	Victimes	Actés positifs	Actés négatifs
<b>Qualificatifs</b>	ses efforts louables sa ferme volonté				qui ont participé à la 8e réunion				
<b>Actions</b>	l'élaboration d'un ouvrage sur le leadership des femmes				ont rendu un vibrant hommage à Mme Leïla Ben Ali				
<b>Rôles</b>	la promotion de la femme arabe		la promotion des conditions de la femme arabe						
<b>Valeurs</b>	la consécration des droits de la femme								
<b>Références</b>	le modèle tunisien					le modèle tunisien			

### Fiche de référence 3 : Eléments pour développer l'analyse et approfondir le débat – Les femmes en Tunisie

#### La situation des femmes en Tunisie

Malgré les réformes importantes opérées sur la législation tunisienne, abolition de la polygamie et de la répudiation, accord du droit de divorce, du droit au vote à l'emploi, à l'éducation aux hommes et aux femmes depuis 1956, le Code du Statut Personnel (CSP) oscille encore entre modernité et tradition, entre réformisme et conservatisme. Les inégalités qui persistent dans le Code du Statut Personnel peuvent être identifiées à des manifestations du patriarcat. Il s'agit de :

**La dot** (articles 12 et 13 du CSP) est une condition de validité et de consommation du mariage. Elle constitue une illustration de cette inégalité et reflète l'état des pratiques et traditions patriarcales et des relations de domination dans la famille puisque c'est le mari qui doit la verser à sa femme en contrepartie de la consommation du mariage. Même si les autorités politiques ont essayé de réduire son montant, elle n'en demeure pas moins une discrimination à l'encontre des femmes.

**Les droits successoraux.** Le CSP maintient le privilège de masculinité dans le partage des successions selon le sexe en appliquant la règle musulmane qui accorde aux hommes le double de la part des femmes, même si les justifications de cette inégalité ont disparu par l'accès des femmes à la vie professionnelle et leur participation quasi généralisée aux charges du ménage et par les différents amendements du Code ayant insisté pour obliger les femmes à subvenir aux besoins de la famille au cas où elles auraient des biens.

Le discours politique dominant sur les droits des femmes en Tunisie évite de mentionner ces lacunes et propage l'idée que les femmes tunisiennes ont acquis tous leurs droits, présentant ainsi le code tunisien comme modèle pour le monde arabe, et ce contrairement aux études qui démontrent que de nombreux obstacles persistent.

#### Présentation de la thématique dans le discours médiatique

La répartition déséquilibrée de la parole donnée à différents acteurs est nettement à la faveur des acteurs évoluant dans la sphère du pouvoir. Selon ce corpus, l'acteur qui œuvre le plus en faveur des droits des femmes est l'épouse du Président de la République. L'épouse du Président de la République est suivie par l'Organisation de la Femme Arabe, organisation féminine des partis arabe au pouvoir, puis par la femme arabe en général.

Il serait pertinent de voir comment cette marginalisation des femmes arabes, voir cette exclusion est opérée. L'analyse démontre que cette marginalisation s'opère par la désinformation et par l'évacuation.

La *désinformation* par l'attribution d'un rôle secondaire voir d'assistée aux femmes arabes.

L'*évacuation* est quant à elle implicite, elle apparaît dans l'omission ou la non-mention du mouvement féminin arabe alternatif.

La désinformation apparaît dans :

- La nature du langage dominant qui est abstraite et générale. C'est un

langage qui n'informe pas. La non information est un signe d'absence de communication et de désinformation.

- La contribution de ce discours à la formation et à l'information de l'opinion publique sur la situation de la femme arabe est quasiment nulle.
- Les références et les valeurs véhiculées sur les droits des femmes arabes se limitent au "bon modèle tunisien", et à une image positive de la femme du Président de la République. Le terme « femme » dans ce corpus, se situe au centre d'un réseau d'associations (champ sémantique) qui ont pour effet de le charger de connotations politiciennes. Le débat est ainsi déplacé des composantes des droits des femmes aux composantes du renforcement de la légitimité du pouvoir par l'instrumentalisation de ces droits et de cet acteur que sont les femmes. Ce phénomène de parasitage peut constituer un blocage à la transmission des connaissances en matière des droits des femmes. Ce qui intéresse avant tout l'article visé est de persuader le lecteur que le discours officiel est celui de toute la société, d'où cette réduction des différences: tous unanimes, les associations, le peuple, l'histoire, les mythes et les symboles. Les thématiques femmes sont ainsi utilisées et détournées pour atteindre d'autres fins et le lecteur n'a pas accès aux informations concernant l'objet traité.
- Ces thèmes qui sont les plus fréquemment traités nous renseignent sur l'agenda axé sur les acteurs politiques au détriment des femmes. Ce discours médiatique est de nature à contribuer à déterminer ce qui est important dans l'actualité et ce qui l'est moins. Le discours médiatique du pouvoir ignore ainsi les femmes analphabètes, les femmes battues, les femmes déshéritées, les femmes harcelées sexuellement. Finalement ce sont ces femmes là qui sont les véritables exclues des médias du pouvoir dans l'exemple tunisien.
- Pour les représentations que ce discours essaie de propager: Chaque journal contribue à former le langage, les perceptions et les attentes des lecteurs dont le système de représentations (valeurs, mythes, connaissances) est proche du sien. Or nous constatons que les deux articles propagent des représentations dont les valeurs, références et connaissances œuvrent prioritairement à renforcer la légitimité du pouvoir en place. Ainsi, les droits accordés aux femmes sont présentés comme un don du pouvoir et non comme une réponse aux revendications légitimes des femmes et un engagement de l'Etat tunisien vis à vis du droit international.
- Le message essentiel de ce discours est donc davantage la promotion de l'image du régime tunisien en place représenté par le Président et son épouse que les droits des femmes.

### **Conclusions et limites de l'analyse du discours médiatique**

En mettant en parallèle la situation des femmes et le traitement du sujet suite à la couverture de la Rencontre de la Femme Arabe, il est possible de conclure que :

- Dans ce discours médiatique les femmes arabes ne sont que des actrices secondaires dont on ignore la situation, ou des actées assistées qui n'ont aucun rôle. Le peu d'information est souvent enrobé dans le commentaire à caractère apologétique. Il s'agit essentiellement d'une célébration des

acquis. Il n'y a donc de place que pour le positif et les bonnes nouvelles. Les articles s'achèvent sur une note définitivement optimiste, pas de doute ni d'interrogation. Ils présentent ainsi une image positive excessive de la situation des femmes et ne laissent pas de porte ouverte à des défis ou priorités pour renforcer les droits des femmes. En ce sens, ils présentent une image partielle et biaisée de la situation des femmes et dessert les intérêts des femmes alors même qu'ils prétendent aborder la problématique.

- Que reste-t-il dans l'imaginaire du lecteur tunisien noyé par un tel discours? Une image lisse, d'une femme au bonheur insultant, avec tous ces acquis. C'est ce qui explique probablement le discours populaire dominant qui dénonce un mythique déséquilibre entre les sexes en faveur des femmes en Tunisie. Ce discours est dangereux car il peut générer une réaction d'agressivité envers les femmes et être contreproductif à la promotion des droits humains.
- La situation des femmes a été dans ce discours instrumentalisée politiquement.
- Les rapports de force en présence, et avec le pouvoir étatique en particulier, ne permettent pas aux médias l'indépendance dans le traitement de l'information.

#### Fiche de référence 4 : Analyse des genres et des sources

Pour affiner l'analyse actantielle du discours médiatique sur un corpus plus développé et déterminer l'intérêt accordé à l'événement, nous pouvons inclure :

- **L'analyse des genres journalistiques :**

Comment façonnent-ils, présentent-ils et formulent-ils ces informations ?

S'agit-il d'un simple travail de desk loin des réalités ?

Ou d'un effort fait sur terrain ?

- **L'analyse des sources et signatures :**

La source et la signature ne sont évidemment pas à confondre, sauf si le signataire se désigne lui-même comme source de l'information.

Où les journalistes vont-ils chercher leurs informations ?

Qui est leur principal fournisseur ?

### 5.2.2 Exercice 2 : L'instrumentalisation des droits des femmes dans le discours culturel des médias

**Durée** 80 mn

#### **Objectifs**

- Découvrir la logique des systèmes de représentations concernant les femmes à partir de l'attitude du journal.
- Cerner les caractéristiques de l'opinion que ces articles veulent former à travers leur agenda.

**Méthodologie**          Analyse du discours sur la base de la technique actancielle

**Matériel requis**

Le corpus destiné à l'analyse est composé d'un article de presse et d'une production télévisée.

**Les étapes du déroulement de l'exercice**

Mêmes étapes que l'exercice N°1 mais utiliser le tableau suivant

**Questions directives**

- 1) Quelle est l'image de la femme travailleuse?
- 2) Quel est le message essentiel?
- 3) Comment est-t-il transmis ?
- 4) Quel est le rôle du langage et des commentaires choisis dans la transmission de ce message ?
- 5) Quel est le rôle des références et des valeurs ?

**Tableau 4 : La grille d'analyse des acteurs dans le discours culturel des médias** (selon le jugement du média)

Acteurs principaux positifs	Acteurs principaux négatifs	Acteurs associés positifs	Acteurs associés négatifs	Acteurs secondaires positifs	Acteurs secondaires négatifs	Victimes	Actés positifs	Actés négatifs

**Tableau 5 : Analyse du champ sémantique relatif aux acteurs dans le discours culturel des médias** (selon le jugement du média)

Acteurs/images	Acteurs principaux positifs	Acteurs principaux négatifs	Acteurs associés positifs	Acteurs associés négatifs	Acteurs secondaires positifs	Acteurs secondaires négatifs	Victimes	Actés positifs	Actés négatifs
Qualificatifs									
Actions									
Rôles									
Valeurs									
Références									

## Fiches de références

Ces fiches sont destinées au formateur. Elles l'aident à diriger et à approfondir le débat en offrant des éléments de réponses aux questions directives.

### Fiche de référence 5 : A propos du discours culturel

Depuis quelques années, à la discrimination traditionnelle envers les femmes, est venue s'ajouter un discours socio culturel qui prétend prendre source dans la science et dont la perception des rôles des individus est fondée exclusivement sur le sexe. Ce discours a renforcé l'image de la supériorité de l'homme sur la femme, et donc d'une division rigide des rôles en se basant uniquement sur un argumentaire biologique. Un tel discours, fondé sur un déterminisme biologique pur, est dangereux car il fait croire à l'impossibilité de toute remise en cause des rôles construits socialement.

Dans ce discours, pseudo scientifique l'usage de la rhétorique l'emporte sur la démonstration.

Les locuteurs médiatiques fournissent des notions prêtes à l'emploi dans lesquelles le stéréotype occupe une place essentielle. Les techniques narratives de ce genre d'articles s'apparentent plus au mode de construction des mythes et de la littérature qu'à celui de l'information.

### Fiche de référence 6 : A propos du langage et du commentaire

- Le commentaire n'est presque jamais neutre. En fait, il constitue le vecteur le plus simple pour permettre aux journalistes et aux réalisateurs de prendre position ou d'exprimer leur point de vue. Ainsi, le commentaire peut potentiellement influencer la compréhension ou l'interprétation du lecteur/télespectateur à propos d'un sujet ou d'une situation. Les journalistes et les réalisateurs possèdent un pouvoir considérable dans la manière dont ils formulent leurs commentaires.
- Habituellement, les messages à propos de ce qui est normal et de ce qui dévie de la norme se cachent dans la manière dont les visions et les idées sont articulées dans une phrase banale, dans la construction d'une phrase, dans l'utilisation d'un mot ou par le biais d'un autre détail apparemment discret. Le langage a un impact énorme sur la représentation des sexes. Dans une large mesure, notre vision des rôles en fonction du genre détermine les questions que nous posons aux femmes et aux hommes, ainsi que les textes que nous écrivons à leur sujet.
- Ces deux exemples illustrent différentes manières au travers desquelles le langage et les commentaires risquent de transmettre des messages indirects et ambigus à propos des rôles en fonction de genre.

Analysez le message dans cette phrase : "Bien qu'elle ait déjà un âge relativement avancé, elle est encore très active". Ou les messages contradictoires dans celle-ci : "Heureusement, de plus en plus d'hommes sont disposés à descendre d'un échelon

*dans leurs carrières pour partager la charge des enfants".*

D'une part, l'orateur est positif à propos du développement, comme le suggère le mot "heureusement". D'autre part, l'expression "descendre d'un échelon" a une connotation négative. Des visions normatives comme celle-ci sont souvent enracinées dans le langage lui-même. Ainsi, elles risquent souvent de se glisser involontairement dans le texte d'un commentaire. En raison du rôle subtil du langage dans la transmission des jugements de valeur, les textes doivent être formulés avec prudence, afin d'éviter tout effet involontaire.

### **Encadré 1: La culture politique libanaise et les élites**

Au Liban comme dans d'autres pays, le principe d'identification des droits des femmes aux droits humains se heurte à des débats où le particularisme culturel entend remettre en cause l'universalité des droits humains et l'égalité en droits au profit des femmes, particulièrement dans l'espace familial. Le particularisme culturel a déjà alimenté le débat sur la réforme du Code de statut personnel. Il a fait avorter de multiples tentatives de révision et a opposé depuis plus de quatre décennies les partisans de l'égalité aux conservateurs. Pour confirmer la conception couramment admise que les enfants appartiennent au père, le code de la nationalité autorisait l'homme seulement à accorder la nationalité libanaise à son épouse au bout d'un an de mariage, et quelle que soit sa nationalité d'origine, de même qu'à ses enfants nés d'un mariage avec une étrangère. Par contre, la femme libanaise ne pouvait pas accorder la nationalité à ses enfants, nés d'un père étranger.

La question de la nationalité suscite de fortes émotions au Liban. Ses détracteurs invoquent la peur de l'implantation au Liban des réfugiés palestiniens, établis depuis 1949. Mais une autre raison est avancée discrètement et elle touche à la peur du déséquilibre démographique grandissant entre les chrétiens et les musulmans.

En effet, au Liban, la classe politique traditionnelle est composée d'élites communautaires. La dévolution du pouvoir se fait le plus souvent au sein d'une même famille. Curieusement, quand le successeur mâle n'est pas disponible, ou bien est absent, mineur, ou est en prison, il n'y a pas de résistance culturelle à ce que la succession soit assurée par une femme dans la famille. La discrimination contre les femmes semble ainsi relative et non systématique. Dans le domaine de la succession, la résistance communautaire est très forte. Les seuls cas de déviance observables, sont ceux des hommes sunnites qui, n'ayant pas d'héritier direct mâle parmi leurs enfants, se convertissent au chiisme juste le temps d'assurer l'accès de leurs héritières directes à l'intégralité de leur patrimoine successoral. Nombreuses sont les personnalités politiques qui se sont décidées à cette conversion. Plutôt que d'accepter d'appliquer une jurisprudence souple et qui satisfasse leurs aspirations, ils préfèrent changer momentanément de rite plutôt que d'envisager la modification du texte ou une jurisprudence qui assure l'égalité parmi leurs enfants.

### 5.2.3 Exercice 3 : L'argumentaire sur les droits des femmes dans le discours socio économique des médias

**Durée** 80 mn

#### **Objectif**

Renforcer les capacités des journalistes en matière d'argumentation convaincante et plus équilibrée sur l'égalité entre les hommes et les femmes lors du traitement de sujets à caractère socio économique.

#### **Méthodologie**

Analyse d'un article traitant de sujets relatifs à l'emploi des femmes en utilisant la technique d'analyse du processus d'argumentation. La lecture des grilles se fait aux niveaux verticaux et horizontaux. Le résultat est présenté sous forme d'une synthèse.

#### **Matériel requis**

Le corpus destiné à l'analyse est composé de productions journalistiques, télévisées et audio.

#### **Les étapes du déroulement de l'exercice**

Mêmes étapes que l'exercice N°2 mais utiliser le tableau suivant.

#### **Questions directives**

- 1) Quel est le message essentiel de cet article ?
- 2) Quelles sont les techniques d'argumentation qui dominent ce discours ?
- 3) La thèse est-elle exprimée clairement ou relève-t-elle de jugements hâtifs et de conclusions ?
- 4) Quelle est la nature de ce discours ? Ouvert ? Absolu ?
- 5) De quel domaine relève cet article : la communication ou l'information ?

#### **Tableau 6 : La grille d'analyse du processus d'argumentation**

##### ***Dans le discours socio économique des médias***

<b>Thèse du locuteur</b>	<b>L'argument</b>	<b>Le domaine de l'argument</b>	<b>La technique d'argumentation</b>

### Fiche de référence 7 : Définition des éléments constitutifs de la grille d'analyse du processus d'argumentation

- 1) **La thèse** du locuteur peut être exprimée sous forme d'opinion ou de position
- 2) **L'argument** choisi pour défendre la thèse n'est pas toujours explicite et n'est pas non plus forcément exprimée sous la forme de l'argumentation logique
- 3) **L'argument peut relever du domaine** : des faits, des vérités des présomptions, des hypothèses des valeurs des lieux communs, des qualifications, de la pétition de principe
- 4) **La technique d'argumentation** peut relever soit du :
  - **Registre rationnel** : comme le raisonnement, l'analogie, les arguments de réciprocité, la règle de la justice, les arguments de transitivité, la causalité, considérés comme argumentation convaincante
  - **Registre sentimental** : comme la sophistique, l'argument de direction, l'argument d'autorité, l'unanimité, considérés comme techniques d'influence, de séduction et de manipulation

La lecture des grilles d'analyse se fait aux niveaux verticaux et horizontaux. Le résultat est présenté sous forme de synthèse.

### Fiche de référence 8 : Les fonctions de l'argument

Le choix de cette analyse est dicté par le fait que dans un discours, la narration et la description servent à passer des messages, mais l'influence et la conviction passent surtout par l'argumentation, d'où la nécessité de consolider notre démarche par l'analyse de l'argumentaire de la production journalistique relative à notre sujet.

La déconstruction de l'argumentation permet d'en dévoiler la technique, le sens et la nature que le processus d'argumentation complexe dissimule souvent aux yeux du récepteur et du journaliste. Nous avons observé que certains journalistes adoptent un argumentaire idéologique dont la nature est cachée par un processus pseudo logique ou factuel qui s'apparente plus à la communication qu'à l'information.

### Encadré 2: Communication versus information

La communication n'est pas la même chose que l'information. Aujourd'hui, communication et information ont des objectifs très différents.

Informé c'est porter à la connaissance de, renseigner, décrire des faits avec objectivité et équilibre, et aider le récepteur à former sa propre opinion par une information équilibrée qui transmet une pluralité d'avis. Les «chargés d'information», qu'ils soient rédacteurs ou journalistes, ont pour métier de répondre à la demande du public, en lui laissant faire ses choix. Celui qui reçoit l'information, le récepteur, y met du sens.

Les professionnels de la communication rédigent des messages pour valoriser l'émetteur qui les emploie et pour influencer le public en faveur de cet émetteur.

La communication a tendance à absorber l'information. Elle est:

- Expressive: centrée sur l'émetteur
- Conative: centrée sur le récepteur
- Référentielle: axée sur le contexte de la communication
- Phatique: axée sur le canal de transmission
- Métalinguistique: axée sur la codification et les signes utilisée
- Poétique: axée sur l'esthétique de la communication

L'information c'est donc essentiellement le message, alors que la communication, c'est la relation.

Les journalistes opposent par ailleurs ce qui définirait la finalité de leur pratique à celle de l'action politique: *l'information*, pure de toute intention manipulatrice, opposée à *la communication, elle, manipulatrice*. C'est que précisément, les interactions sociales se réalisent sous diverses formes dont les unes sont plus manipulatrices que d'autres. La communication entendue comme instrument au service de la manipulation des opinions nous vient du monde politico-médiatique. La propagande s'exerce sous le nom de communication politique ou relations publiques. Elle procède par maîtrise de l'information, pour façonner la connaissance des personnes. Les techniques de propagande modernes reposent sur les recherches conduites dans le domaine de la psychologie, de la psychologie sociale et dans celui de la communication. De manière schématique, elles se concentrent sur la manipulation des émotions, au détriment des facultés de raisonnement et de jugement. On parle également de désinformation. Tous ces aspects ont un rapport direct dans la production des discours stéréotypés et les jugements de valeurs.

### **5.3 Séance 2: Analyse de l'argumentaire dans le discours religieux dans les médias**

#### **5.3.1 Exercice 4 : L'argumentaire sur les droits des femmes dans le discours religieux des médias**

**Durée** 80 mn

#### **Objectifs**

Renforcer la capacité des journalistes à distinguer entre l'argumentaire logique et factuel et l'argumentaire idéologique, autrement dit entre l'information et la désinformation, lors du traitement de sujets à caractère religieux sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

#### **Méthodologie**

Analyse d'un article traitant du thème femmes et religion en utilisant la technique d'analyse du processus d'argumentation.

#### **Matériel requis**

Un corpus composé de 3 articles de presse abordant un sujet qui traite de la femme d'un point de vue religieux

#### **Les étapes du déroulement de l'exercice**

Mêmes étapes que l'exercice N°3 mais utiliser le tableau suivant

**Remarque :** La lecture des grilles d'analyse se fait aux niveaux verticaux et horizontaux. Le résultat est présenté sous forme de synthèse.

#### Questions directives

- 1) Quel est le sujet de l'article ?
- 2) Quel est le message essentiel du sujet ?
- 3) Quel est la thèse ou la position de l'émetteur à propos de ce message ?
- 4) Quels arguments avance t-il pour consolider sa thèse ?
- 5) Dans quel domaine puise t-il ses arguments ?
- 6) Identifiez les techniques d'argumentation utilisées.
- 7) Quelles sont les fonctions de ces techniques ?
- 8) Analysez la réaction du journaliste et son sens critique (à travers la diversification de ses sources et la nature du langage utilisé).
- 9) Quelles sont les conséquences possibles de l'interférence idéologique sur l'évolution du débat sur l'égalité des hommes et des femmes ?

#### Tableau 7 : La grille d'analyse du processus d'argumentation

##### *Dans le discours religieux des médias*

Thèse du locuteur	L'argument	Le domaine de L'argument	La technique d'argumentation

#### Fiches de références

Ces fiches sont destinées au formateur. Elles l'aident à diriger et à approfondir le débat en offrant des éléments de réponses aux questions directives

#### Fiche de référence 9 : Rapports sociaux et rapports de pouvoir

##### ***Les rapports sociaux de genre sont des rapports de pouvoir.***

Qu'elles soient privées (famille, mariage, etc.) ou publiques (religion, école, marché du travail, etc.), les institutions reflètent et perpétuent les rapports sociaux hommes-femmes. Ces rapports sont des rapports de pouvoir. C'est pourquoi les tentatives visant à modifier ces rapports, en vue d'instaurer l'égalité, sont souvent perçues comme des menaces pour les «traditions» et pour la culture.

Certains courants de pensée à l'échelle mondiale en appellent ainsi au retour des valeurs traditionnelles, y compris à la soumission des femmes, parce qu'elles se sentent «menacées» par des forces ou des idées qualifiées d'«étrangères». Les rapports de genre traditionnels, dans lesquels la femme est inférieure à l'homme, deviennent alors souvent les étendards de l'identité culturelle. Ces interprétations et instrumentalisations de la tradition se définissent ainsi en porte-à-faux avec les valeurs universelles des droits humains des femmes au nom du relativisme culturel

et religieux.

L'orientation argumentative observée dans ce genre de productions médiatiques montre que:

- Il y'a très peu d'opinions personnelles exprimées mais des lois, des règles, des obligations traditionnelles ou religieuses. Nous sommes souvent en présence de conclusions étayées par un verset, un hadith (dires et gestes du prophète), un épisode historique, ou même un conte. Des règles religieuses ou tout simplement traditionnelles font office d'arguments. Or la croyance religieuse, tout comme les sentiments sont des domaines qui échappent à l'opinion. Ils relèvent des certitudes et sont difficiles à argumenter. Un tel discours est monolithique. S'agissant de la loi de Dieu, lorsque ces émetteurs donnent ainsi leur avis, le récepteur n'a pas l'impression qu'il s'agit d'un point de vue que l'on peut discuter car il n'en suppose pas un autre possible.
- Les informations ainsi transmises imposent une certitude et une conviction qui éliminent toute place laissée au doute sur la question débattue. Les émetteurs construisent problématiques et discussions à partir d'une même source, ce qu'ils nomment « l'âge d'or de l'Islam » Ils passent sous silence l'intervalle temporel qui sépare l'événement d'actualité de celui pris pour analogie. Ils en parlent comme s'il s'agissait de la veille, unissant ainsi deux faits séparés par 15 siècles. Ce phénomène relève de la notion de décalage spatial et temporel, un décalage qui fait vivre le récepteur dans un pseudo temps. Ce phénomène conduit à une mystification des événements réels.

### **Encadré 3: Norme religieuse, norme positive et droits des femmes**

#### **Maroc *La non suprématie de la norme internationale***

La question de la levée des réserves émises sur la CEDEF au nom de l'identité culturelle et religieuse a depuis toujours mobilisé les associations féminines et les organisations des droits humains.

Depuis l'indépendance du Maroc, toutes les constitutions qui se sont succédé n'ont pas prévu expressément la primauté de la norme internationale sur la norme interne. La Constitution de 1996 a innové en intégrant dans son préambule la volonté du Maroc de s'inscrire dans le respect des droits humains tels qu'ils sont universellement reconnus. Cependant, le débat doctrinal sur la valeur juridique du Préambule retarde la réception et l'application des instruments internationaux, d'autant plus que les règles du droit de la famille sont reconnues d'ordre public.

A cet égard, la révision de la Constitution, revendiquée par certaines formations politiques, mettrait fin à ce débat si elle intégrait à l'instar de plusieurs pays, le principe de la prééminence de la norme internationale sur la norme interne. Elle permettrait alors à l'autorité judiciaire d'appliquer les conventions que le Maroc a ratifiées sans réserves.

#### **Palestine *La multiplicité des sources juridiques régissant les droits des femmes***

La Déclaration d'indépendance de la Palestine promulguée par le Conseil national palestinien en 1989 garantit l'égalité entre les hommes et les femmes et évoque un

partenariat entre les hommes et les femmes dans la poursuite du développement, ainsi que le besoin d'égalité, de justice et d'égalité des chances pour les citoyens femmes et hommes sans aucune discrimination. Néanmoins, le statut de la législation palestinienne est particulier en raison de son statut politique. Étant donné que l'Autorité nationale palestinienne (ANP) n'est pas un État, celle-ci ne peut, du point de vue légal, ratifier ni signer de convention internationale conformément au système des Nations Unies. En pratique, d'autres moyens d'expression de l'acceptation du cadre juridique international relatif aux droits des femmes ont été trouvés, notamment par le biais d'une ratification symbolique de la CEDEF par le président. Néanmoins, les sources juridiques y sont multiples. Elles proviennent à la fois de la loi fondamentale palestinienne, du code civil et militaire israélien, de la loi ottomane, du mandat britannique, de la loi jordanienne, de la loi égyptienne, de la Charia, et du droit international. L'existence de codes juridiques parallèles et contradictoires crée ainsi un environnement juridique instable et précaire avec des différences majeures entre la Cisjordanie, où sont appliqués les codes jordaniens en matière familiale et pénale, et Gaza, où s'appliquent les codes égyptiens. Cette situation est particulièrement préjudiciable en matière de droits humains des femmes.

**Syrie** *Les codes régissant le statut personnel varient en fonction des communautés religieuses*

Les problèmes familiaux en Syrie relèvent de la Loi sur le statut personnel de 1953, et ses amendements de 1975 mais chaque communauté confessionnelle a ses propres règles religieuses concernant les fiançailles, le mariage, l'obligation alimentaire, le divorce et la garde des enfants. En ce qui a trait à la Loi sur le statut personnel Les principales discriminations de concernent: l'âge du mariage, la polygamie, la tutelle (Wali), le divorce (Talaq), et la garde des enfants.

**Fiche de référence 10 : Les femmes investissent le champ religieux au Maroc, une bonne pratique**

Le champ religieux, pendant longtemps fermé aux femmes, constitue une avancée importante dont la symbolique est significative du changement des rôles et des rapports de sexe dans la société marocaine. Le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques a ainsi pris des mesures dans divers domaines :

- Au niveau législatif, une loi interdisant le droit d'attribuer le statut de «Habous/Wakf» à un bien au profit des garçons sans les filles est en cours d'adoption par l'instance législative ; Au niveau des postes de responsabilité, 20 femmes ont été promues à différents postes du ministère ;
- Au niveau de l'enseignement originel 149 femmes ont été nommées dans différentes institutions et 1213 bourses ont été octroyées à des filles pour poursuivre leur scolarité dans ces institutions ;
- Le taux des femmes engagées dans la lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées a connu une hausse importante : de 179 en 2004 à 2500 femmes en 2009. Entre 2006-2007 98.314 femmes ont bénéficié de cette action ;
- Au niveau de la formation, conformément aux directives royales, le Ministère a mis en place depuis 2005, des sessions de formation de 50 Mochidates, appelées à dispenser, à l'instar des hommes, différents conseils au profit de la population marocaine, à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc ;
- Depuis 2003, chaque année, à l'occasion du mois de Ramadan dans le cadre des cours Al Hassania, une femme est désignée pour prononcer un cours devant

S.M le Roi. Si au début, le thème du cours touchait essentiellement la question féminine, il y a trois ans, les sujets abordent des thématiques sociétales plus variées ;

- Les femmes font partie des conseils des Oulémas, à l'échelle locale et au niveau du Conseil Supérieur ;
- Pour rendre visible le rôle des femmes dans le champ religieux, le Ministère soutient la publication des ouvrages à portée religieuse, produits par les femmes.

#### **5.4 Exercice 5: Traitement du thème femmes et politique à la télévision**

**Durée** 60 mn

##### **Objectifs**

- Consolider les connaissances acquises durant l'analyse du discours politique dans les médias.
- Renforcer la connaissance de l'approche genre dans le domaine des droits politiques, socio économiques, culturels et du phénomène de la violence contre les femmes.

**Méthodologie** Jeux de rôle et brainstorming.

Planifier et présenter une émission de débat à la télévision sur le thème : un face à face entre une candidate et un candidat aux élections présidentielles, dirigé par un journaliste et animé par l'intervention d'invités représentant des ONG.

##### **Matériel requis**

Tableaux, stylos de couleurs, papier.

##### **Les étapes du déroulement de l'exercice**

- Choisir les acteurs principaux parmi des participants volontaires
- Donner un temps de préparation
- Le journaliste doit préparer le conducteur de l'émission et les questions avec des collaborateurs
- Les candidats doivent préparer séparément un projet d'intervention avec leurs collaborateurs respectifs
- Les représentants des ONG doivent préparer des questions
- Chaque groupe choisit son rapporteur
- Le journaliste présente l'émission
- Les rapporteurs prennent note
- A la fin de l'émission
- On présente les rapports
- Le formateur ouvre le débat

##### **Questions directives**

- 1) Quelle perception ont les participants des femmes actives en politique ?
- 2) D'où viennent les résistances à la participation de la femme à la politique ?

- 3) Combien de femmes perdurent en politique et quels sont les facteurs de durabilité ou d'interruption ?
- 4) Quels rôles les journalistes peuvent-ils jouer pour renforcer la participation de la femme à la politique ainsi que pour consolider sa durabilité ?

**Remarque :** La discussion doit se concentrer sur la connaissance juridique en termes d'égalité entre les hommes et les femmes et sur les stéréotypes dans le discours des journalistes, des candidats et des représentants d'ONG.

## 5.5 Evaluation de la session (Module 3)

### a) Conduite de la formation

Mettre une croix dans le choix correspondant.

Domaines d'évaluation	très insuffisant	insuffisant	satisfaisant	très satisfaisant	sans objet	Commentaries
Qualité du programme						
Qualité des méthodes et démarches de formation						
Adaptation des exercices aux objectifs						
Clarté des définitions						
Prestation du formateur						
Vie de groupe, participation, échanges						

### b) Apports de la formation: Globalement, cette session a-t-elle répondu à vos attentes ?

Apports	très insuffisant	insuffisant	satisfaisant	très satisfaisant	sans objet	Commentaires

## **VI. ANNEXES**

### **6.1 Annexe 1: Références bibliographiques**

- Abou Chdid Nasr Marlène, L'idéologie nationale arabe dans le discours de Jamel Abdel Nasser : 1952/1970. Thèse pour le doctorat de 3ème cycle, Université de Paris-Sorbonne IV, 1979
- Abu Zid Hamed, Dr. Problématique de la lecture, et mécanismes d'interprétation, Centre culturel arabe, Bierut 1994, troisième édition, 272p
- Akacha Mahmoud, Langue du discours politique, étude linguistique appliquée à la lumière de la théorie de la communication, Maison de publication El Jamiat, Egypte, première édition, 2004, 379p
- Ben Nablia Sahbi, Femme et télévision au Maghreb. Amélioration de l'image de la femme dans les télévisions du Maghreb francophone,. Bureau Multipays de l'UNESCO pour l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Publié en 2009
- Blanchet Philippe, La pragmatique d'Austin à Gofman, traduit par Saber Habecha, Maison du Dialogue Lattaquié, Syrie 214p
- Bourdieu Pierre. L'emprise du journalisme, Actes de la recherche en sciences sociales, no 101-102, mars, 1994
- Bussièrès, Jacinthe : « La Tribune, Le Devoir et les manifestations de Québec contre la conscription en 1918 : la diffusion d'une idéologie par le traitement journalistique ». In : Revue d'études des Cantons de l'Est, no 2, 1997
- Charaudau P. « Visées discursives, genres situationnels et construction textuelle », in : Analyse des discours. Types et genres, Éd. Universitaires du Sud, Toulouse. 2001
- Charaudeau. P « Tiers, où es-tu ? ». In La voix cachée du tiers. Des non-dits du discours. L'Harmattan, 2004
- Charfi Saloua, A propos de la censure, quand elle devient personnel, un acte libre, les travaux du 4ème et 5ème congrès du forum de la pensée moderne sur l'auto-censure et la censure entre le politique et le religieux dans les pays arabes, publication de la fondation Temimi pour la recherche scientifique, Tunis, Décembre 2008, 269p
- Charfi, Saloua, Dr. Islam, Femme et violence. Publication Maison Alamet, Tunis, 2003, 178p
- Cherif Estitih, Samir. Langue et de la psychologie du discours. Institut arabe des études et publication, Bierut, 2000
- Comité permanent inter-organisations (IASC) Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire. Centrage sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle dans les

situations d'urgence. 2005. Ce document peut être téléchargé depuis le site suivant : [http://www.who.int/publications/list/hac\\_ias\\_violence/fr/index.html](http://www.who.int/publications/list/hac_ias_violence/fr/index.html)

- Comité permanent inter-organisations (IASC) Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire. Mars 2008
- de Saussure Ferdinand, Le cours de linguistique générale, traduit par Salah Guermedi, Mohamed Chaouech et Mohamed Ajina, Maison arabe du livre, Tunis 1985, 406p.
- Echraf Mohamed Slah Eddine, Présentation générale de la tendance pragmatique au sein des plus importantes écoles linguistiques, Institut national des sciences de l'éducation, 1968
- EGEP, Analyses nationales de la situation, 2010
- El Ghafir, Le discours médiatique équilibré, 2/10/2007
- Femmes, filles, garçons et hommes. Des besoins différents, des chances égales
- Henri P. et Moscovici S.. Problèmes de l'analyse de contenu, Revue Langage, n° 11, 1968
- Khalil Hedi, Télévision, cinéma, photographie, articles sur l'image, Imprimerie Omega pour publication, Tunis, 1999, 207p
- Maingueneau Dominique: Analyser les textes de communication. Dunod, Paris, 1998
- Messedi Abdessalem Dr, Politique et pouvoir de la langue, Maison égyptienne libanaise, Le Caire, 2007, 369p
- Perelman Chaïm et Lucie-Olbrechts-Tytica, Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique. Préface de Michel Meyer, 5ème édition. Editions de l'université de Bruxelles, 1992, 734p
- Revue Degrés, L'image cachée dans l'image. No 69/70, 1992
- Samoud Hamedi (travail collectif sous la direction de), Les principales théories d'argumentation dans la tradition occidentale, d'Aristote à aujourd'hui, Faculté des lettres la Manouba, Imprimerie officielle de la république Tunisienne, 1998, 447p
- Watzlawick P. La Réalité de la Réalité; Confusion, Désinformation, Communication. Traduit par Roskis, éditions le Seuil, Paris, 1978

## **6.2 Annexe 2: Questionnaire d'évaluation**

Veillez prendre quelques instants afin de répondre aux questions ci-dessous. N'hésitez pas à nous faire part de vos réflexions et suggestions. Ce questionnaire a pour but d'améliorer la qualité des formations que nous vous proposons.

**Nom, prénom (facultatif) :**

**Pays (facultatif):**

**Média (facultatif) :**

- 1) Quels étaient vos objectifs avant cette formation ?
- 2) Globalement, cette session a-t-elle répondu à vos attentes ?
- 3) Quels aspects du programme avez vous trouvé les plus intéressants ?
- 4) Quels aspects avez vous trouvé les moins intéressants ?
- 5) Quels aspects du programme souhaitez vous aborder ou traiter de manière plus approfondie ?
- 6) Qu'avez vous appris ou découvert ? Qu'avez vous retenu de tout ce que avez vu ?
- 7) Qu'avez vous trouvé de particulièrement efficace par rapport à votre activité professionnelle ?
- 8) Qu'allez-vous réellement utiliser ?
- 9) Comment qualifieriez-vous les différents échanges pendant la session ?
- 10) Que pouvez-vous dire au sujet de votre propre participation lors des discussions ? Quel est votre ressenti par rapport au groupe ?
- 11) Comment évaluez-vous la répartition du temps au cours de la formation ?
- 12) La méthodologie utilisée est-elle adéquate aux thèmes de la formation ?
- 13) Les conditions matérielles de la formation sont elles satisfaisantes ?
- 14) La composition du groupe de formation est-elle bien adaptée (taille du groupe, niveau des participants)
- 15) Quels sont les principaux atouts des formateurs ? Qu'est ce qui peut être amélioré dans leur approche ?
- 16) A l'issue de l'action de formation, quels nouveaux besoins de formation sont apparus ?
- 17) Souhaitez-vous ajouter autre chose ? Avez-vous d'autres commentaires ?

## **6.3 Annexe 3: Liste des fiches de référence**

### **Module I CADRE JURIDIQUE**

- Fiche de référence 1 : Dates clés du Processus d'Istanbul
- Fiche de référence 2 : La Conférence Ministérielle d'Istanbul
- Fiche de référence 3 : Les principales Conclusions d'Istanbul
- Fiche de référence 4 : La plus value de la Conférence d'Istanbul
- Fiche de référence 5 : Le programme «Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne »
- Fiche de référence 6 : Les références juridiques en matière de droits civils et politiques des femmes
- Fiche de référence 7 : Les éléments constitutifs des droits civils et politiques des femmes
- Fiche de référence 8 : La situation des femmes par rapport aux droits civils et politiques
- Fiche de référence 9 : Les causes de la sous représentation des femmes
- Fiche de référence 10 : Les répercussions de la sous représentation des femmes
- Fiche de référence 11 : Les actions à proposer pour améliorer la participation des femmes à la prise de décision
- Fiche de référence 12 : Les bonnes pratiques identifiées au niveau national et régional en matière de participation des femmes
- Fiche de référence 13 : Les références juridiques qui encadrent les droits sociaux et économiques des femmes
- Fiche de référence 14 : Les éléments constitutifs les droits sociaux et économiques des femmes
- Fiche de référence 15 : Les réalités socio économiques et droits des femmes
- Fiche de référence 16 : Les causes et les contraintes aux droits socio économiques des femmes
- Fiche de référence 17 : Les actions à proposer pour promouvoir les droits socio économiques des femmes
- Fiche de référence 18 : Les répercussions de l'exclusion socio-économique des femmes
- Fiche de référence 19 : Les bonnes pratiques identifiées au niveau national et régional en matière de promotion des droits socio économiques des femmes
- Fiche de référence 20 : Les références juridiques qui encadrent le phénomène de la violence à l'encontre des femmes
- Fiche de référence 21 : Les éléments relatifs au phénomène des violences à l'encontre des femmes sous toutes ses formes et manifestations
- Fiche de référence 22 : La violence à l'égard des femmes, les spécificités sous-régionales
- Fiche de référence 23 : Les causes et les conséquences de la violence à l'égard des femmes
- Fiche de référence 24 : Les actions à proposer pour combattre la violence à l'égard des femmes

- Fiche de référence 25 : Les bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes

## **Module II     STEREOTYPES**

- Fiche de référence 1 : La différence entre les concepts « sexe » et « genre »
- Fiche de référence 2 : Quelle est la différence entre « femme » et « genre » ?
- Fiche de référence 3 : Comment exprimons-nous notre compréhension culturelle des caractéristiques du masculin et du féminin ?
- Fiche de référence 4 : Les rôles sont-ils immuables historiquement parlant ?
- Fiche de référence 5 : C'est quoi un stéréotype ?
- Fiche de référence 6 : La marginalisation des femmes
- Fiche de référence 7 : Interrogations pertinentes
- Fiche de référence 8 : Les bonnes pratiques en matière de lutte contre les stéréotypes

## **Module III     DISCOURS MEDIATIQUE**

- Fiche de référence 1 : Définition des éléments constitutifs de la grille d'analyse actantielle
- Fiche de référence 2 : Exemple d'une partie d'un article analysé selon la grille d'analyse des acteurs dans le discours politique des médias
- Fiche de référence 3 : Éléments pour développer l'analyse et approfondir le débat – Les femmes en Tunisie
- Fiche de référence 4 : Analyse des genres et des sources
- Fiche de référence 5 : A propos du discours culturel
- Fiche de référence 6 : A propos du langage et du commentaire
- Fiche de référence 7 : Définition des éléments constitutifs de la grille d'analyse du processus d'argumentation
- Fiche de référence 8 : Les fonctions de l'argument
- Fiche de référence 9 : Rapports sociaux et rapports de pouvoir
- Fiche de référence 10 : Les femmes investissent le champ religieux au Maroc, une bonne pratique

## **6.4 Annexe 4 : Liste des tableaux**

### **Module I CADRE JURIDIQUE**

- Tableau 1. Contextes et mécanismes de la formation du cadre d'Istanbul
- Tableau 2 : Les droits des femmes en matière civile et politique par pays
- Tableau 3 : Les droits des femmes en matière socio économique par pays
- Tableau 4 : La violence à l'égard des femmes
- Tableau 5 : Tableau du rapport de l'analyse de contenu sur les références juridiques

### **Module II STEREOTYPES**

- Tableau 1 : La différence entre sexe et genre
- Tableau 2 : Analyse quantitative textuelle
- Tableau 3 : Analyse quantitative iconographique
- Tableau 4 : Classification Genre et Médias (GEM)

### **Module III DISCOURS MEDIATIQUE**

- Tableau 1 : La grille d'analyse des acteurs dans le discours politique des médias
- Tableau 2 : Analyse du champ sémantique relatif aux acteurs dans le discours politique des médias
- Tableau 3: Analyse du champ sémantique relatif aux acteurs dans le discours politique des médias (exemples)
- Tableau 4 : La grille d'analyse des acteurs dans le discours culturel des médias
- Tableau 5 : Analyse du champ sémantique relatif aux acteurs dans le discours culturel des médias
- Tableau 6 : La grille d'analyse du processus d'argumentation (discours socio-économique des médias)
- Tableau 7 : La grille d'analyse du processus d'argumentation (discours religieux des médias)

## **6.5 Annexe 5 : Liste des encadrés**

### **Module I CADRE JURIDIQUE**

- Encadré 1 : Les femmes en zones de conflits armés, Liban

### **Module II STEREOTYPES**

- Encadré 1 : Les principales caractéristiques des rapports sociaux de genre
- Encadré 2 : Les principales différences entre «projets femmes» et programmes de promotion de l'égalité
- Encadré 3 : Répartition du temps de travail domestique par sexe en Tunisie
- Encadré 4 : Le partage des tâches domestiques
- Encadré 5 : Droits des femmes dans le domaine culturel, rôle des communications et des médias

### **Module III DISCOURS MEDIATIQUE**

- Encadré 1 : La culture politique libanaise et les élites
- Encadré 2 : Communication versus information
- Encadré 3 : Norme religieuse, norme positive et droits des femmes